

RAPPORT ANNUEL
2020-2021

Penser le territoire **Façonner l'avenir**



Ordre des
Urbanistes du
Québec



TABLE DES MATIÈRES

	Présentation
4	Lettres officielles
6	Mission, vision, valeurs et enjeux stratégiques
	Gouvernance de l'Ordre
10	Mot du président
14	Mot de la directrice générale
18	Conseil d'administration
20	Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
21	Assemblée générale annuelle
22	Faits saillants en affaires publiques et gouvernementales et communications avec les membres de l'Ordre
25	Personnel de l'Ordre
26	Rapport de la déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec
29	Tableau des membres et renseignements généraux
41	Bureau du syndic
	Rapport d'activités des comités
47	COMITÉS STATUTAIRES (ou découlant de règlements)
47	• Comité de la formation des urbanistes
48	• Comité des admissions
49	• Comité de la reconnaissance des équivalences
50	• Comité d'inspection professionnelle
52	• Comité consultatif en déontologie
52	• Conseil d'arbitrage des comptes
53	• Comité de révision des plaintes
53	• Conseil de discipline
54	COMITÉS FACULTATIFS
54	• Comité d'évaluation des programmes universitaires
55	• Comité de la formation continue
58	• Comité du congrès virtuel
59	• Comité éditorial de la revue <i>Urbanité</i>
60	• Comité développement durable
61	• Comité de la relève en urbanisme
62	• Comité Reconnaissance
64	Honneurs remis
65	Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers
81	Planification stratégique (en annexe)

Québec, le 8 octobre 2021

MONSIEUR FRANÇOIS PARADIS
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2021.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement supérieur
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Montréal, le 8 octobre 2021

MADAME DANIELLE McCANN
Ministre de l'Enseignement
supérieur
Ministre responsable
de l'application des lois
professionnelles

Édifice Marie-Guyart
1035, rue de la Chevrotière
Québec (Québec) G1R 5A5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2021.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

Sylvain Gariépy, *urbaniste*

Montréal, le 8 octobre 2021

D^{re} DIANE LEGAULT
Présidente de l'Office des
professions du Québec

800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des urbanistes du Québec.

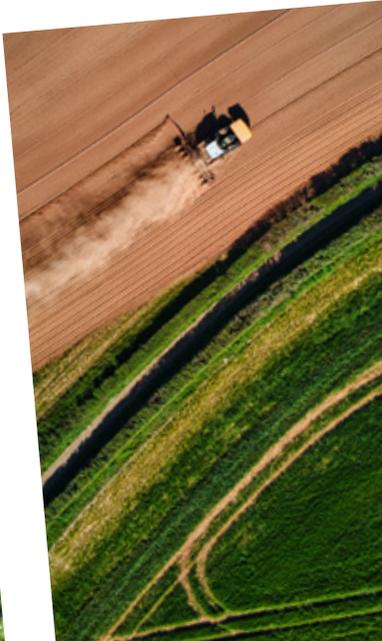
Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions du Québec, couvre la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président,

Sylvain Gariépy, *urbaniste*





MISSION Assurer la protection du public et la qualité de l'exercice de la profession d'urbaniste.

VISION Référence incontournable, l'Ordre des urbanistes (OUQ) rallie les professionnels de l'urbanisme autour de l'excellence de la pratique au service de la qualité des milieux de vie, des grands enjeux du territoire et du développement durable.





VALEURS Intégrité / Excellence / Bienveillance
/ Collaboration / Proactivité / Transparence

ENJEUX STRATÉGIQUES 2021-2024

- Mission et offre de services
- Mise en valeur de la profession et reconnaissance de l'Ordre
- Communication, mobilisation et partage d'expertise des membres
- Gouvernance
- Efficacité organisationnelle



Nous vous invitons
à découvrir la version
intégrale de la planification
stratégique 2021-2024
à la page 81
de ce rapport.





Gouvernance de l'Ordre



Sylvain Gariépy,
président, urbaniste
Photo : Clémence Perrin

Sylvain Gariépy, président, urbaniste

Malgré un exercice 2020-2021 sous le signe de la pandémie, ma deuxième année à la présidence a été marquée par des dossiers majeurs : adoption de la planification stratégique ; prises de position pour une relance solidaire, prospère et verte ; lancement de la conversation sur l'aménagement du territoire par le gouvernement ; projets de loi multiples faisant évoluer la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, etc. Pas de quoi s'ennuyer !

Pandémie

L'an dernier, alors que le premier confinement venait d'être annoncé, je terminais ce texte sur ces mots : *J'ai hâte de vous croiser à nouveau lorsque la situation sanitaire le permettra*. Je ne pensais pas que la situation perdurerait tout au long de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2021. C'est pourtant la réalité et, comme toute organisation, l'Ordre a dû s'adapter.

Je tiens à souligner la flexibilité et l'agilité dont ont fait preuve le conseil d'administration (CA), les membres des

comités et la permanence dans ce contexte exigeant et incertain. Je suis conscient que nos membres ont aussi parfois dû user de patience dans leurs interactions avec l'Ordre. Mais au bout du compte, nous avons réussi à poursuivre et à ajuster nos activités, d'ailleurs jugées comme des « services essentiels » du fait de notre mission de protection du public.

Nous avons tenu davantage de réunions du CA, mais plus courtes et virtuelles, afin de réagir rapidement aux circonstances. Devant l'impossibilité de



se réunir, le dépouillement du vote de mars 2020 a, par exemple, été repoussé de quelques semaines, le temps de trouver une solution. Au-delà des décisions à prendre et du report de certains événements ou projets – comme la Politique des comités, repoussée à l'exercice 2021-2022 –, le travail de fond devait se poursuivre malgré tout.

Planification stratégique

La démarche de planification stratégique a été réalisée. Le répit entre les deux vagues a même permis, le 11 septembre 2020 à Québec, une inspirante journée de réflexion en présentiel avec l'équipe de la permanence, nourrie par un sondage auprès des urbanistes et par des entrevues ciblées réalisées par les consultantes Julie Gagnon et Joanne Desjardins (Arsenal conseils / Brio Conseils). Par la suite, les présidentes et les présidents de comité ont pu commenter le projet.

Le plan stratégique 2020-2024 finalement adopté (voir p. 81) est ambitieux, mais je suis persuadé qu'il amènera l'Ordre plus loin. Il a été présenté lors de l'assemblée générale annuelle, le 13 novembre 2020. Celle-ci a réuni plus de 220 personnes, un nombre record rendu possible grâce à la formule virtuelle. Entendre nos membres de partout au Québec, et même de l'Alberta, poser des questions ou transmettre leurs opinions, voilà un legs inattendu de la COVID-19! Ce moment clôturait le congrès de l'Ordre, également très apprécié.

Gouvernance

Saisissant l'opportunité de la planification, le CA s'est lancé plus tôt que prévu, après avoir reçu une formation sur le sujet, dans une démarche structurante de gestion des risques, en finalisation à la fin de l'exercice. Bien

sûr, les administratrices et les administrateurs ont suivi les autres formations requises. Moi-même et la directrice avons participé à celle destinée spécifiquement aux dirigeants d'ordres professionnels, proposée par le Centre d'expertise en gouvernance des ordres professionnels québécois.

J'ai ainsi le sentiment que nous sommes bien outillés pour mettre en œuvre les meilleures pratiques. Nous devons garder en tête que nous représentons l'ensemble du Québec dans toute sa diversité, quels que soient notre lieu de vie ou notre pratique professionnelle, et que l'intérêt public doit guider l'ensemble de nos actions.

Nathalie Prud'homme, élue à la vice-présidence, m'épaule de façon remarquable sur ces aspects, comme dans bien d'autres. Son précieux apport et ses conseils judicieux facilitent la prise de décision et l'accomplissement de notre mission. La contribution à cet égard des deux représentants du public est également à souligner.

Conversation nationale

L'année a surtout été marquée par l'aboutissement d'un travail de longue haleine avec l'annonce en janvier dernier par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, d'une grande conversation devant mener à une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT). Rappelons que cela fait plus de 15 ans que nous réclamions une politique nationale d'aménagement du territoire. Nous étions d'ailleurs inscrits au registre des lobbyistes.

Nous nous réjouissons d'accompagner le gouvernement dans cette démarche, notamment en participant au comité consultatif et en ayant participé aux laboratoires d'innovation en février et mars derniers.

Cela a beaucoup occupé notre petite équipe, et le travail est loin d'être terminé. Cela dit, nous avons bon espoir de faire progresser le Québec vers une vision globale, cohérente et partagée du territoire, qui prépare





l'avenir, et sur laquelle les professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme pourront s'appuyer. Il s'agit d'une rare occasion, de laquelle les évolutions législatives pourront ensuite découler.

Collaborations

Cette étape n'aurait pas été franchie sans la mobilisation en amont et l'appui indéfectible de plusieurs partenaires. Je pense notamment à l'Alliance ARIANE, dont les membres sont essentiellement issus des milieux de l'aménagement, du patrimoine, de l'agriculture et de l'environnement. Je les en remercie.

Mais la pandémie a aussi été l'occasion d'élargir les collaborations au-delà de nos milieux respectifs. Dès l'électrochoc de mars 2020, plusieurs ont retrouvé leurs manches pour repenser l'avenir du Québec sans parti pris. Et le 3 avril, nous étions 15 leaders économiques, syndicaux, sociaux et environnementaux à signer une lettre ouverte dans les journaux offrant au gouvernement des pistes pour une relance solidaire, prospère et verte. Le groupe a rapidement été surnommé le G15, puis le G15+, lorsque d'autres l'ont rejoint.

Ce n'est guère étonnant : cette large coalition milite aussi pour une vision globale, cohérente et partagée de l'aménagement du territoire. D'une seule voix, nous avons réclamé des changements durables afin d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyennes, de nos concitoyens et des générations qui nous suivront. Désormais, le territoire doit être vu comme une ressource limitée qu'il faut traiter avec le plus grand respect ; désormais, l'aménagement du territoire ne doit plus être l'angle mort de nos politiques publiques.

Affaires publiques

Ce n'est pas tout : les autres prises de position ont été nombreuses (voir p. 22). Là encore, l'Ordre s'est associé à des partenaires pour des actions plus ciblées et concertées. Citons les propositions constructives à propos de l'avenir de l'hôpital Royal Victoria avec les Amis de la montagne, Héritage Montréal et le Conseil régional de l'environnement de Montréal. S'y ajoutent nos propres initiatives, dont nos représentations devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur le projet de tramway de

Québec, ainsi que nos nombreuses apparitions dans les bulletins d'informations sur différents sujets touchant l'ensemble des régions du Québec.

Sur tous les thèmes, nous portons une grande attention aux conflits d'intérêts – réels, potentiels ou apparents. Ainsi, à titre d'exemple, étant impliqué professionnellement dans certains projets, je n'ai aucunement participé à l'élaboration du mémoire de l'Ordre sur le PPU des Faubourgs à Montréal et j'ai découvert son contenu une fois celui-ci remis à l'Office de consultation publique de Montréal.

En fait, toutes les administratrices et tous les administrateurs doivent mentionner leurs conflits d'intérêts au début de chaque séance du conseil d'administration pour s'assurer que les dossiers traités le soient en toute impartialité, dont ceux en affaires publiques.

Commissions parlementaires

De surcroît, l'année se caractérise par notre retour en commission parlementaire avec deux invitations en deux jours, les 20 et 21 octobre 2020, et ce,



alors que l'Ordre n'était pas intervenu depuis 2011. Les projets de loi n° 66 (accélération de certains projets d'infrastructure) et n° 67 (zones inondables et dispositions municipales) prévoyaient en effet des modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. En plus des présentations orales, nous avons chaque fois déposé des mémoires. Auparavant, nous étions déjà intervenus sur le projet de loi n° 61 (relance économique) et, quelques jours plus tard, nous déposons un mémoire supplémentaire sur le projet de loi n° 69 (patrimoine).

Intervenir constamment sur la place publique, dans une perspective de protection du public, est exigeant pour la permanence, qui dispose de moyens limités, ainsi que pour nos bénévoles. C'est néanmoins essentiel, selon moi, de déployer ces efforts, et je tente de m'acquitter au mieux de ma responsabilité de porte-parole.

À la fin de l'exercice, nous avons donc pris le temps de faire le bilan de deux ans d'affaires publiques afin de ne pas nous laisser entraîner sans réflexion dans le tourbillon des médias et des multiples consultations. Il n'est pas toujours aisé de faire le choix d'intervenir ou non sur des sujets qui semblent

importants, mais c'est la réalité avec laquelle nous devons composer.

Comités

Depuis l'automne 2020, le CA reçoit lors de chacune de ses réunions un responsable de comité. Ce rendez-vous agréable et utile permet de suivre les activités de nos nombreux bénévoles. Voici deux faits saillants parmi d'autres : le comité développement durable a préparé et présenté un projet de Politique de développement durable ; nous avons adopté celle-ci avec enthousiasme. À notre connaissance, nous sommes le premier ordre à nous doter d'un tel document.

Quant au comité des admissions, il a fait face au passage de l'examen en salle à l'examen en ligne, en plus de la correction d'un nombre record de copies. Une tâche colossale accomplie avec brio alors que ses membres ne pouvaient se réunir. Bien que cette modernisation de l'examen ait été imposée par la pandémie, elle s'inscrit dans nos pratiques courantes puisqu'elle a permis de rendre plus accessible l'examen d'admission et l'obtention du titre d'urbaniste.

À noter : en fin d'exercice, le comité de révision des équivalences était en cours d'implantation, afin de répondre aux attentes du Commissaire à l'admission aux professions.

Affaires internes

Les exigences légales et technologiques sont de plus en plus élevées, sans compter les attentes du public et de l'Office des professions, dont le Commissaire à l'admission, et c'est normal. Le conseil d'administration collabore donc en continu avec la permanence pour assurer la mise à niveau de l'organisation sur plusieurs points ainsi que sa pérennité, comme en témoigne la planification stratégique.

Des fonds mis de côté ont notamment été débloqués pour implanter un système intégré de gestion des membres et des activités. Cette infrastructure devrait permettre un lien plus fluide et convivial avec les membres. Elle devrait aussi faciliter la tâche de la permanence, très sollicitée par les multiples dossiers. En fin d'exercice, différents scénarios étaient d'ailleurs attendus afin de valider la pertinence d'embaucher pour la mise en œuvre du plan de travail 2020-2024.

Conclusion

Je profite de l'occasion pour remercier le personnel de l'Ordre, dont la compétence et l'engagement ne font aucun doute. Cette équipe a démontré une résilience exceptionnelle dans la poursuite de nos obligations afin d'assumer notre mission sur une base quotidienne. Elle a toute ma confiance et ma gratitude.

J'adresse également un grand merci aux administratrices et aux administrateurs qui ont cheminé à mes côtés tout au long de cette année atypique. Votre implication et votre contribution aux affaires de l'Ordre - dont la planification stratégique, un processus exigeant - a été remarquable. Nous pouvons être fiers de nos accomplissements. Je ne pourrais passer sous silence le départ de nos collègues Julie Simard, Louis-Michel Fournier et Joanne Léveillé, dont l'enthousiasme et l'engagement continu nous manqueront. À vous trois, un grand merci, et je vous souhaite bonne continuité.

Pour terminer, chers membres urbanistes, je vais réitérer à quelques mots près le message de l'an dernier : même si nous avons su nous adapter, j'ai sincèrement hâte de vous revoir en personne. ✨



Hélène Lefranc, directrice générale
Photo: Étienne Boisvert

Hélène Lefranc

Quelle année! Contexte pandémique oblige, pas un service de l'Ordre n'a échappé à la nécessité de se transformer. Plusieurs bons coups sont à souligner.

Ressources humaines

En mars 2020, un an après mon arrivée, l'équipe de l'Ordre était enfin complète (André Demers, agent à l'admission, a été recruté le 3 février). Nous étions sur une belle lancée, en contrôle de nos postes, prêts à mettre en œuvre les nombreux projets prévus pour l'exercice 2020-2021.

La COVID-19 a bien évidemment bouleversé ce programme. Et pas seulement parce que tout le monde a dû s'adapter soudainement au télétravail à temps plein avec, parfois, d'importants défis personnels. La charge de travail a été considérable ; nos activités, considérées comme services essentiels, ne pouvaient être mises sur pause, même si nos bureaux étaient fermés.

Heureusement, l'équipe était tissée serrée, selon l'expression consacrée. Le courage, l'entraide, une certaine créativité et - il faut le dire - les heures supplémentaires nous ont permis de passer à travers les ajustements nécessaires dans chacun des services.

Évolution à la permanence

Vanessa Savoie Mccann, réceptionniste et adjointe administrative, a quitté l'Ordre à la fin de son congé parental pour reprendre des études (bonne chance, Vanessa!). Lucie Auger, qui la remplaçait, est devenue coordonnatrice à l'administration et au développement durable. André et elle m'ont grandement épaulée lorsque la secrétaire, Nathalie Corso, a dû partir en congé de maladie.



Six personnes, ce n'est pas beaucoup pour faire rouler un ordre professionnel quand la mission et les exigences légales sont les mêmes que celles de nos homologues de grande taille. L'appui de Raoul Saint-Éloi, stagiaire en droit, embauché grâce à une subvention d'Emplois d'été Canada, a donc été apprécié. Il a notamment préparé la Politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel, tel que requis par les normes du travail.

De leur côté, les lois fiscales exigent que les syndic permanents des ordres soient intégrés. Michael Hillier est donc dorénavant salarié (à temps partiel). Une réflexion a d'ailleurs été entamée concernant le fonctionnement du Bureau du syndic. Le moment s'y prêtait puisque Frédéric Dufault, syndic adjoint, a démissionné. J'en profite ici pour remercier ce dernier du travail accompli. La collaboration entre la direction et le syndic – en tout respect de son indépendance – s'avère déjà fructueuse.

Comptabilité et administration

Alors que notre comptabilité était encore en grande partie « papier », l'Ordre est passé par la force des choses à une comptabilité numérique. Du fait de la pandémie et des délais accordés aux membres, la période de cotisation s'est aussi davantage étalée dans le temps.

Une fois cela fait, nous avons repris le travail de mise en ordre commencé précédemment, notamment la récupération de certains impayés, l'actualisation de la Politique de remboursement des dépenses, ainsi que la mise en place d'un RÉER collectif afin de respecter nos obligations d'employeur. Autre impératif, la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens a été adoptée en décembre. Ces

documents, dans une mise en page modernisée, se trouvent sur le site de l'Ordre dans la section « Politiques et règlements ».

Comme plusieurs ordres, lorsque nos revenus ont diminué, nous avons bénéficié des subventions – salaires et loyer – mises en place par le gouvernement fédéral. Les états financiers (voir p. 65) en témoignent.

Admissions et membrariat

Au final, ce n'est pas un, mais bien deux examens qui ont été préparés cette année. Les inscriptions étaient prises et tout était prêt pour celui de novembre lorsque la deuxième vague nous a obligés à l'annuler. Une décision difficile à prendre, car nous savions qu'elle créerait des frustrations chez les stagiaires. Nous avons cependant profité des circonstances pour mener un projet pilote allant au-delà de la mise en ligne de l'épreuve.

Celle-ci a été scindée en deux demi-journées. Nous avons également déployé beaucoup d'efforts pour trouver un fournisseur fiable proposant une plateforme conviviale dans des délais serrés et à un coût abordable. Notre choix s'est porté sur Solution Nexam. Nous avons recommencé le processus et fait les tests début 2021. L'examen a eu lieu les 5 et 12 mars.

Ce fut un tel succès, avec 107 inscriptions, que la correction a été plus longue que prévu ; les personnes ayant réussi n'ont pu être inscrites au Tableau de l'Ordre avant le 31 mars. Cela explique la légère baisse du nombre de membres cette année, puisque les arrivées n'ont pas compensé les départs. Le membrariat devrait toutefois faire un bond dès l'an prochain.

Formation continue et technologie

Tout comme la nouvelle formule de l'examen, la diffusion de nos formations à distance – jusqu'ici uniquement en salle – facilite la vie des stagiaires et des urbanistes en région. Dès le premier confinement, nous avons accéléré la mise en œuvre de ce projet. De plus, non seulement les coûts ont baissé, mais le nombre de formations a augmenté et les thèmes se sont diversifiés.

C'était essentiel de soutenir nos membres dans la dernière année du premier cycle de la formation continue obligatoire. Le défi pour clore cette période est surtout venu de notre plateforme d'enregistrement des formations peu optimale.

Heureusement, notre futur système de gestion des membres devrait alléger les tâches et simplifier les liens entre l'Ordre et les urbanistes – que ce soit pour la formation continue, l'admission, la période des cotisations ou la comptabilité –, en plus de sécuriser plusieurs autres aspects. Ce dossier de longue haleine a pris du retard, mais allait bon train en fin d'exercice.

Communications et publications

Je ne reviendrai pas sur les affaires publiques et gouvernementales ni sur le congrès, réinventé en urgence. Le président en parle. Concernant les publications, deux numéros d'*Urbanité* ont été fusionnés au printemps 2020, alors que l'imprimeur a cessé ses activités quelques semaines, mais le rythme de parution habituel a repris. La trousse média – qui informe les annonceurs de la possibilité de publicités dans la revue – a été actualisée.

Il est aussi possible désormais de placer des bannières dans l'infolettre. Ce bulletin électronique représente pour l'Ordre le moyen privilégié pour joindre régulièrement ses membres. Vingt-cinq infolettres ont été transmises durant l'exercice. À partir du confinement, celles-ci comprenaient des listes de webinaires, toujours dans l'optique d'encourager la formation, entre autres sur les sujets émergents.

Et puis, belle surprise: après une pause, la parution des offres d'emploi a repris en grand nombre, preuve du dynamisme du secteur de l'aménagement!

Donner l'exemple

On le voit, nous avons dû mener de front plusieurs dossiers, que je ne peux tous citer ici. Il a fallu prioriser. Le Forum des DG du Conseil interprofessionnel du Québec, auquel je participe, a été très actif pendant la première vague. Le partage de l'information entre pairs rassure et fait gagner du temps.

De nombreux sujets y sont discutés, dont les propositions de l'Office des professions sur la réforme des comités de la formation ou ses recommandations en matière d'inspection professionnelle. L'Ordre formule systématiquement des commentaires aux rapports de l'Office, qu'il s'agisse de documents adressés à tous les ordres ou spécifiquement à l'OUQ. Nous mentionnons à la fois nos particularités de petite organisation et notre engagement à mettre en place les meilleures pratiques.

Je suis en effet convaincue qu'en allant à notre rythme, nous pouvons donner l'exemple en matière de protection du public, de gouvernance et d'organisation interne. La planification stratégique atteste d'ailleurs cette volonté partagée avec le conseil d'administration. En fin d'exercice, la permanence finalisait

le plan d'action qui en découle. Il est ambitieux, mais je suis confiante qu'il se concrétisera, tout comme je suis persuadée que nous saurons rester agiles ; c'est dans notre ADN.

Conclusion

Ce fut une année fatigante, et il faut prendre le temps de recouvrer nos énergies. Il y a eu quelques bogues, mais aussi des réussites notables et des avancées inattendues. L'organisation en est sortie mieux outillée d'un point de vue opérationnel.

Mes collègues m'ont impressionnée. Je les remercie de leur soutien, ressenti en

tout temps, ainsi que de leur capacité à se mettre en mode « solution » face aux défis et à briser les vases clos, tout en étant autonomes. Ce n'est pas contradictoire. Ceci dit, je nous souhaite un exercice 2021-2022 plus serein.

Je salue aussi les membres du conseil d'administration. Parmi eux, Sylvain Gariépy et Nathalie Prud'homme, président et vice-présidente, forment un duo complémentaire. J'apprécie vraiment leur accompagnement empreint de bienveillance. C'est d'ailleurs une des nouvelles valeurs mises de l'avant par l'Ordre des urbanistes. 🌸





Agir pour le Québec de demain

Je suis fière de présenter ici la première reddition de comptes annuelle en matière de durabilité, en application de notre Politique de développement durable.

Par Hélène Lefranc, directrice générale

À l'interne, des efforts sont menés depuis 2019 afin de mettre en œuvre certains principes : les dépenses de déplacement actif et collectif sont remboursées au personnel, mais pas le stationnement (sauf exception). Les fournisseurs locaux ou issus de l'économie sociale sont privilégiés lorsque c'est possible. La firme comptable (Télescope) est ainsi une organisation à but non lucratif et le fournisseur du système de gestion des membres (Code 3) est une coopérative de solidarité.

Au bureau, la distribution d'eau embouteillée a été supprimée. La réduction des déchets, avec le recyclage et le compost, est la règle. L'équipe est proactive sur ces sujets. La pandémie a permis de réduire encore l'utilisation du papier, même si des efforts restent à faire.

Les déplacements physiques – que ce soit de la permanence, du conseil d'administration ou des comités – ont été infimes, et pour cause ! Bien sûr, il y aura à nouveau du présentiel et des événements, car c'est nécessaire et agréable, mais le télétravail et les visioconférences sont mieux acceptées.

La planification stratégique a permis d'intégrer le développement durable à la formulation de la vision de l'organisation. Afin de **mobiliser les membres**, le programme de

formation doit également tenir compte des préoccupations environnementales. Par exemple, l'Ordre travaille depuis plusieurs mois avec l'Université Laval financée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au montage d'une formation sur l'adaptation aux changements climatiques destinée aux professionnels. Ce travail est réalisé conjointement avec l'Ordre des ingénieurs et l'Ordre des architectes.

À l'externe, les communiqués, mémoires et prises de parole visent tous à faire progresser les enjeux sociaux et environnementaux, et à répondre à la crise climatique.

L'Ordre a notamment proposé dès le début de la COVID-19 des pistes pour une relance solidaire prospère et verte à travers sa participation au G15+. À titre de DG, j'ai signé la lettre d'appui à cette démarche où 1 700 femmes demandent au premier ministre François Legault d'agir pour « le Québec de demain », plus résilient et inclusif, et où elles s'engageaient elles-mêmes à œuvrer en ce sens. ✨

Le conseil d'administration 2020-2021

Administrateurs et administratrices élu·e·s par les membres						
Nom	Fonction	Région	Entrée en fonction	Fin du mandat	Nombre de mandats	Assiduité 11 assemblées
Sylvain Gariépy	Administrateur et président	Montréal	15 mai 2020	31 mars 2022	2 ^e mandat	11/11
Robert Cooke	Administrateur et vice-président	Est	1 ^{er} avril 2018	15 mai 2020	4 ^e mandat (non consécutif)	1/1
Nathalie Prud'homme	Administratrice et vice-présidente	Est	15 mai 2020	31 mars 2022	1 ^{er} mandat	10/10*
Joanne Léveillé	Administratrice et trésorière	Centre	1 ^{er} avril 2019	31 mars 2021	1 ^{er} mandat	11/11
Julie Simard	Administratrice	Est	1 ^{er} avril 2019	31 mars 2021	2 ^e mandat	11/11
Marie-Josée Casaubon	Administratrice	Ouest	15 mai 2020	31 mars 2022	5 ^e mandat (non consécutif)	11/11
Louis-Michel Fournier-Renaud	Administrateur	Montréal	1 ^{er} avril 2019	31 mars 2021	1 ^{er} mandat	11/11

Représentant et représentante du public nommé·e·s par l'Office des professions du Québec

Raoul Desmeules	Administrateur		1 ^{er} avril 2020	31 mars 2022	1 ^{er} mandat	11/11
Marie-France Langlois	Administratrice		1 ^{er} avril 2019	31 mars 2021	1 ^{er} mandat	11/11

Rémunération

Le président et les membres du conseil d'administration élus ne reçoivent aucune contrepartie monétaire. Les personnes représentantes du public nommées par l'Office des professions du Québec reçoivent une allocation de l'Office.

* La pandémie de COVID-19 ayant retardé le dépouillement du vote, le changement d'administrateur de la région Est n'a pas eu lieu au début de l'exercice 2020-2021.



Séances du conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu 10 séances ordinaires et 1 séance extraordinaire au cours de l'année 2020-2021 :

- 3 avril 2020
- 15 mai 2020
- 12 juin 2020
- 21 juillet 2020 (extraordinaire)
- 28 août 2020
- 9 et 16 octobre 2020
- 6 novembre 2020
- 11 décembre 2020
- 29 janvier 2021
- 26 février 2021
- 19 mars 2021
- Une journée de réflexion stratégique s'est tenue le 11 septembre 2020 à Québec avec la permanence.
- Une rencontre de travail sur les affaires publiques a eu lieu le 10 février 2021.

L'Ordre n'a pas de comité exécutif.

Décisions importantes du conseil d'administration

Gouvernance

- Sélection de la firme de consultants Arsenal conseils pour accompagner les démarches de planification stratégique et de gestion des risques
- Adoption de la planification stratégique 2020-2024
- Transmission du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités aux comités de l'Ordre
- Création du comité de révision des équivalences en suivi des recommandations du Commissaire à l'admission

Finances

- Sélection de la firme Code 3 pour l'implantation d'un système intégré de gestion des membres et des activités (Sagemec)
- Maintien de la cotisation annuelle 2021-2022 au montant de 2020-2021
- Versement d'une prime à la directrice générale en reconnaissance du travail fourni durant la pandémie
- Octroi d'un budget d'accompagnement pour la consultation des membres sur la Stratégie nationale de l'urbanisme et de l'aménagement des territoires (SNUAT)

Politiques internes

- Adoption de la Politique de remboursement des dépenses (anciennement Normes de remboursement)
- Adoption de la Politique de développement durable
- Adoption de la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens (disponible en ligne au <https://ouq.qc.ca/lordre/politiques-et-reglements/>)

Prises de position

- Commentaires à l'Office des professions sur la proposition de réforme des comités de la formation et sur les rapports du groupe de travail sur l'inspection professionnelle
- Participation au G15+ pour une relance solidaire, prospère et verte (voir Collaborations, p. 12).
- Bilan et ajustement des interventions des deux dernières années en affaires publiques

Formations et événements

- Report à l'automne 2021 du congrès prévu en présentiel à Saint-Sauveur en raison de la COVID-19
- Tenue d'une assemblée générale virtuelle et d'un congrès virtuel 2020 sur le thème de l'urbanisme en temps de pandémie
- Report à l'automne 2022 du congrès à Saint-Sauveur, tenue d'une assemblée générale virtuelle et d'un congrès virtuel 2021 sur le thème de la SNUAT
- Projet pilote d'examen d'admission en ligne et à distance avec la firme Solution Nexam pour pallier l'annulation de l'examen en salle

Nominations

- Nominations de Nathalie Prud'homme à titre de déléguée au CIQ pour l'exercice 2021-2022, avec Danielle Pilette comme substitut
- Nomination de M^e Jean Alain Corbeil au poste de secrétaire du conseil de discipline
- Nominations de syndics *ad hoc* en suivi d'un dossier de révision des plaintes et d'un dossier où les syndics sont en conflit d'intérêts
- Octroi du titre de membre émérite à Josée Bérubé
- Nomination de la directrice générale, à titre de secrétaire suppléante de l'Ordre

COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE



Mandat

- Examiner et enquêter sur toute information reçue relative à un manquement au Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil d'administration et des comités de l'Ordre. Le Code peut être consulté en ligne sur le site Internet de l'Ordre : <https://ouq.qc.ca/lordre/structure-organisationnelle/>
- Assurer le traitement d'une dénonciation visant un membre du conseil d'administration ou d'un comité de l'Ordre

Composition du comité

Présidence

- **Gilles Gagnon**

Représentants du public (nommés à partir de la liste de l'OPQ)

- **Robert Proulx**
- **Gilles Rondeau**

Rencontres

En raison des mesures sanitaires en vigueur, le comité a tenu quatre rencontres, par visioconférence ou par téléphone.

Activités

- Le *Règlement intérieur du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie* a été complété et présenté au conseil d'administration de l'Ordre le 15 mai 2020. Il est disponible sur le site Internet au <https://ouq.qc.ca/lordre/structure-organisationnelle> (sous «Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie»);
- Les membres ont participé au processus de planification stratégique de l'Ordre;
- Le comité a répondu à une demande d'avis. Cette demande concernait principalement les articles 15 et 16 du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des membres de comités. 🌸

L'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des urbanistes du Québec s'est tenue le vendredi 13 novembre 2020 à 9 h par visioconférence. Un total de 193 membres et de 27 stagiaires étaient présents. Le projet de rapport annuel a été présenté aux membres trente jours avant cette date.

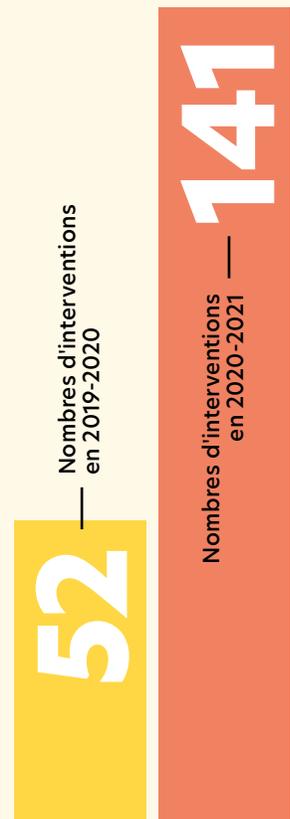
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE





Fort de son positionnement sur la place publique depuis mars 2019, l'Ordre a continué au cours de la dernière année à intervenir afin de défendre l'intérêt du public et les bonnes pratiques en aménagement du territoire. En tout, il est intervenu 141 fois afin de faire avancer différents dossiers – tant de manière publique qu'en coulisse –, soit près de trois fois plus que l'année précédente. Cette augmentation s'explique par la place qu'occupe l'urbanisme et l'aménagement dans les débats publics depuis quelque temps, par le renforcement de nos partenariats, et par l'affirmation et la reconnaissance grandissantes de notre rôle dans le domaine.

Les Lignes directrices en matière d'affaires publiques de l'Ordre ont d'ailleurs deux ans. Les dernières semaines de l'exercice 2020-2021 ont ainsi été consacrées à un bilan exhaustif de nos interventions et de nos façons de faire afin de tirer parti de l'expérience acquise et de bonifier nos processus. Le tout a été réalisé en gardant en tête la mission de protection du public et l'arrimage avec la nouvelle planification stratégique.



Modes d'intervention diversifiés

Affaires publiques

- ✓ Rédaction et signatures de lettres ouvertes (en solo ou en collectif)
- ✓ Entrevues dans les médias et diffusion de communiqués de presse
- ✓ Organisation et/ou participation à des événements thématiques (animations, allocutions et discours) et à des tables rondes
- ✓ Rédaction de mémoires (voir p. 24), participation à des commissions parlementaires et à des consultations publiques
- ✓ Création et renforcement d'alliances et de coalitions

Affaires gouvernementales

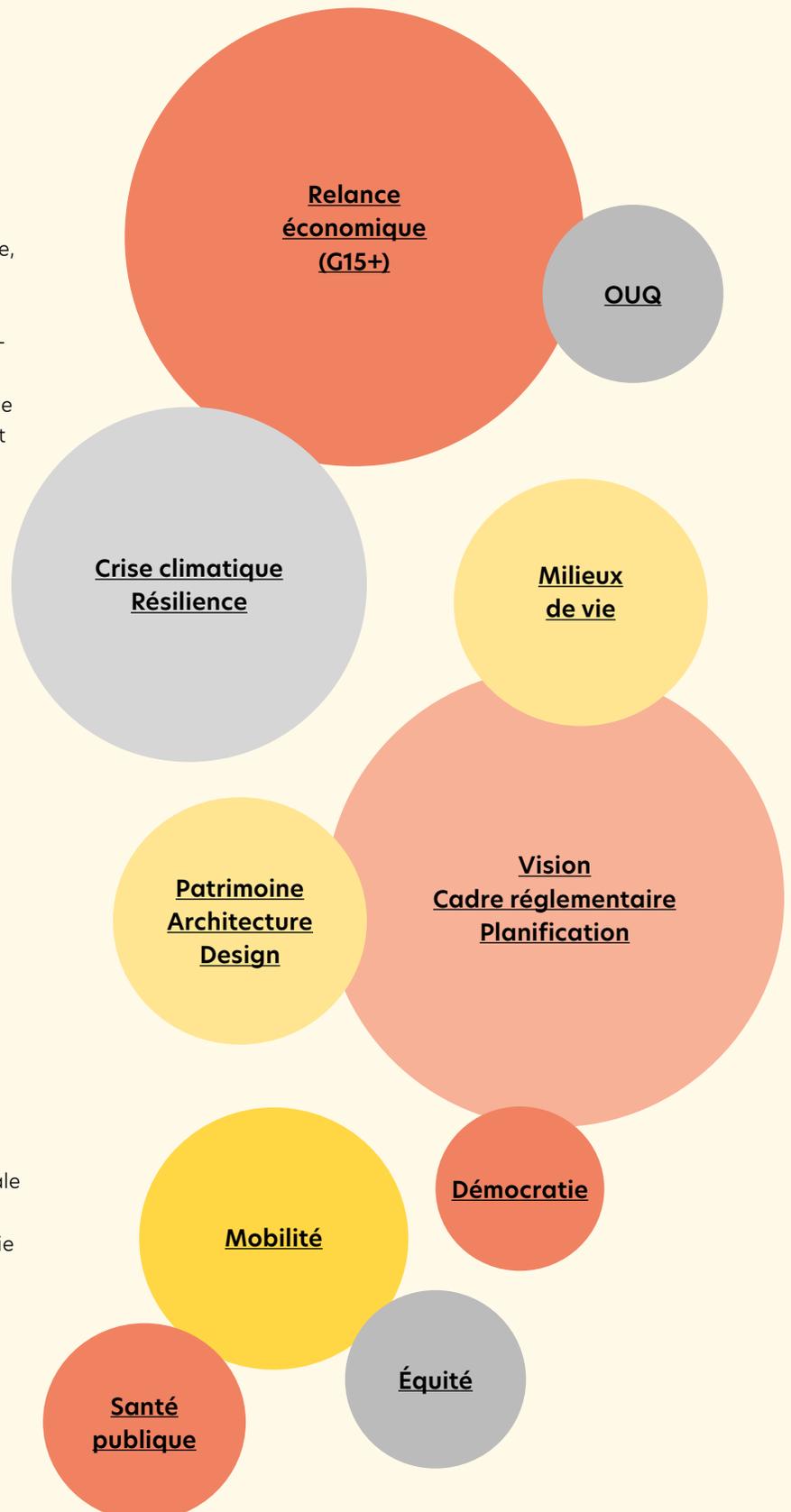
- ✓ Participation à des groupes de travail (voir p. 24)
- ✓ Rencontres politiques
- ✓ Développement de partenariats avec les ministères impliqués
- ✓ Rédaction de lettres, d'avis et de commentaires à la suite de publications gouvernementales

Thématiques variées

Bien sûr, à l'image de la société québécoise, les affaires publiques de l'Ordre ont été fortement teintées par la pandémie et la relance post-COVID. Nos efforts ont également été concentrés sur le lancement et la mise en œuvre de la conversation nationale sur l'aménagement du territoire (voir le mot du président).

Ces deux importants chantiers ne sont toutefois pas les seuls dossiers qui nous ont occupés au cours de la dernière année. Voici un bref survol des thématiques abordées :

- Adaptation et résilience face aux bouleversements climatiques
- Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires, outils de planification et cadre réglementaire
- Relance post-pandémie solidaire, verte et prospère
- Protection et valorisation du patrimoine bâti et naturel
- Mobilité et sécurité routière
- Santé publique et équité environnementale
- Densité et consolidation des milieux de vie
- Acceptabilité sociale, démocratie et participation citoyenne





Liste des mémoires et avis déposés

- Dépôt de commentaires et de recommandations dans le cadre des consultations sur la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (mai 2020)
- Dépôt d'un mémoire à la Commission des finances publiques dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de loi n° 61 visant la relance de l'économie du Québec (juin 2020)
- Dépôt et présentation d'un mémoire dans le cadre des consultations menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à propos du projet de tramway de Québec (juillet 2020)
- Dépôt et présentation d'un mémoire à la Commission des finances publiques dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de loi n° 66 concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (octobre 2020)
- Dépôt et présentation d'un mémoire à la Commission de l'aménagement du territoire dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi n° 67 instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (octobre 2020)

- Dépôt d'un mémoire dans le cadre des consultations publiques menées par l'Office de consultation publique de Montréal sur le PPU des Faubourgs (novembre 2020)
- Dépôt d'un mémoire à la Commission sur la culture et l'éducation sur le projet de loi n° 69 modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (novembre 2020)
- Dépôt d'un mémoire dans le cadre des consultations publiques menées par l'Autorité régionale de transport métropolitain sur le projet de Plan stratégique de développement du transport collectif (décembre 2020)

Liste des groupes de travail auxquels participe l'Ordre

- Table technique de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant un aménagement du territoire mieux adapté aux enjeux de santé publique dans un contexte d'épidémie ou de pandémie (printemps 2020)
- Groupe de travail en collaboration avec l'Université Laval, l'Ordre des architectes du Québec et l'Ordre des ingénieurs du Québec pour la mise en place d'une formation en adaptation aux changements climatiques (printemps 2020 – en cours)
- Comité organisateur pour la création des Journées de l'environnement sonore (printemps 2020 – printemps 2021)

- Comité consultatif sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (hiver 2021 – en cours)
- Comité responsable de la programmation du colloque national sur le patrimoine religieux organisé par le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches (hiver 2021 – en cours)
- Groupe de travail sur le Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (hiver 2021 – en cours)
- Grand Forum Habitation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (mars 2021)

Communications avec les membres de l'Ordre

L'Ordre dispose de différents canaux de communication avec ses membres dont Facebook, LinkedIn et son infolettre.

Au cours de l'exercice financier 2020-2021 :

25 infolettres régulières contenant les dernières nouvelles de l'Ordre ont été envoyées aux membres. Le taux d'ouverture moyen a été de 60,82 %.

17 actualités ont été mises en ligne sur le site Web de l'Ordre.



Plusieurs publications ont été faites sur les différentes plateformes sociales de l'OUQ, dont **80 sur la page Facebook de l'Ordre**.

PERSONNEL DE L'ORDRE

Hélène Lefranc	Directrice générale et secrétaire suppléante
Nathalie Corso	Secrétaire de l'Ordre Coordonnatrice à l'admission et à la qualité de la pratique (en congé de maladie à compter du 18 novembre 2020)
Shony Da Costa	Coordonnatrice aux événements
Florence Sara G. Ferraris	Coordonnatrice aux affaires publiques et aux publications
Milèna Cahen-Fourot	Urbaniste-conseil
Vanessa McCann Savoie	Adjointe administrative (en congé parental / départ : 25 septembre 2020)
Lucie Auger	Coordonnatrice à l'administration et au développement durable
André Demers	Agent à l'admission
Raoul Saint-Éloi	Stagiaire en droit (Emplois d'été Canada / temps partiel ponctuel / arrivée : 30 juillet 2020)
Michael Hiller, syndic	Syndic (salarié à temps partiel depuis le 1 ^{er} janvier 2021 / paiement en honoraires précédemment)

La direction générale est en poste depuis le 4 février 2019. Sa rémunération s'est élevée à 98 104 \$ (incluant les vacances non prises) en 2020-2021 à temps plein à raison de 37,5 heures par semaine.



RAPPORT DE LA DÉLÉGUÉE AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC



Déléguée

- **Danielle Pilette**

Substitut

- **Nathalie Prud'homme**

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) regroupe les 46 ordres professionnels et les 55 professions réglementées appartenant à trois grands secteurs d'activité: santé et relations humaines, droit, administration et affaires, ainsi que génie, aménagement et sciences. Ce système compte 410 000 membres, dont 63 % sont des femmes. Il représente 6 % du PIB du Québec.

Marquée entièrement par la pandémie, la période 2020-2021 a donné lieu à cinq assemblées des membres ainsi qu'à plusieurs réunions et rencontres de forums, groupes et sous-groupes en formules virtuelles.

Le Forum de l'admission, qui regroupe des responsables de l'admission, incluant les équivalences, a été une ressource précieuse pour la mise en commun de processus notamment quant à la tenue des examens à distance. De même, dans ces circonstances, des ordres ont voulu explorer la possibilité d'émettre des catégories de permis restrictifs ou temporaires ;



un groupe de travail a été créé et un rapport est attendu d'ici la fin de l'année civile 2021. De plus, le Forum a mis en place un sous-groupe de travail sur les modifications réglementaires en matière d'équivalence afin de tenir compte des tendances comme l'intégration de compétences acquises autrement que dans le cadre d'un diplôme reconnu, particulièrement par l'expérience. À suivre!

Au cours de l'exercice, le CIQ a entrepris de grands chantiers qui doivent aussi se poursuivre.

On se souviendra qu'au cours des dernières années, des médias avaient fait état d'allégations d'excès de zèle de la part de syndicats et de conséquences sur la santé mentale de certains professionnels concernés par

leurs interventions. Le CIQ a donc mis en place le chantier sur l'encadrement de la fonction de syndic, qui inclut une charte des valeurs proposée par les syndicats eux-mêmes, laquelle fondera le Code de déontologie des syndicats et leurs modes d'intervention.

Quant au dossier de la création, fusion et intégration de groupes ou d'ordres, il a permis la formulation de certains principes qui devraient s'appliquer notamment dans les cas des ostéopathes et des ambulanciers et paramédics. Pour ces derniers, le nouveau statut professionnel devrait accompagner la réforme annoncée des soins préhospitaliers de santé.

Le chantier de la modernisation des champs d'exercice devrait faciliter la mise à jour des activités

professionnelles dans des contextes évolutifs, notamment, mais pas uniquement, pour les professions à titre réservé, comme l'urbanisme.

Enfin, la conjoncture pandémique a accéléré la tendance déjà lourde à la télépratique professionnelle. Il s'agit d'un vaste sujet qui occupera le CIQ pendant plusieurs années. Un premier sondage et un premier rapport ont été produits par l'Observatoire de l'intelligence artificielle (OBVIA) et par le groupe CIRANO. De nombreux enjeux sont soulevés, par exemple le fait qu'une proportion non négligeable des professionnels ignorent si leur organisation ou leur entreprise utilise des outils fondés sur l'intelligence artificielle, alors que les petites entreprises accusent déjà un retard dans l'utilisation du numérique.

Surtout, les professionnels du Québec semblent peu sensibilisés à la cybersécurité, malgré leur devoir de protection du public. Les enjeux en cette matière sont communs aux professions de chacun des trois secteurs et donc transversaux. D'ailleurs, les professionnels sondés semblent souhaiter davantage d'accompagnement de leur ordre dans leur transition numérique. Les travaux à cet égard devraient aussi inclure les programmes reconnus de formation initiale ainsi que l'offre de formation continue.

Au cours de l'exercice 2020-2021, la question de l'équité dans le traitement des personnes autochtones par les professionnels et de leur accès aux professions a été discutée lors d'une rencontre avec Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones. Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice, lui, a présenté ses orientations quant au projet de loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français. 🌸

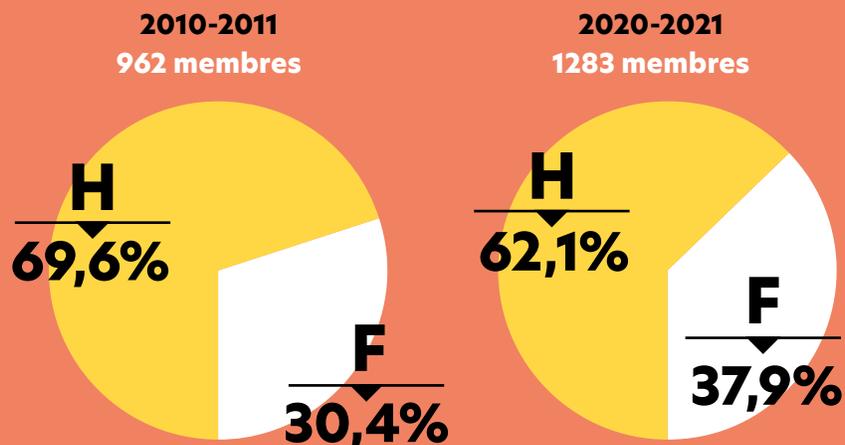




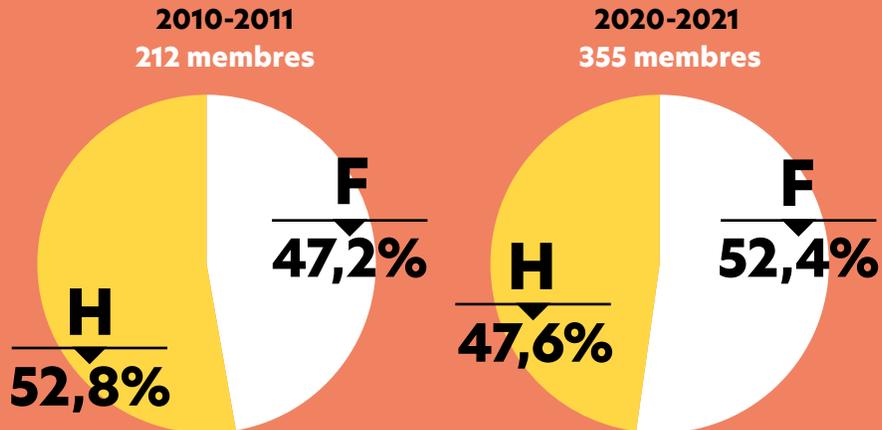
Tableau des membres et renseignements généraux

Évolution hommes (H) et femmes (F)

Membres (urbanistes et émérites)



Stagiaires



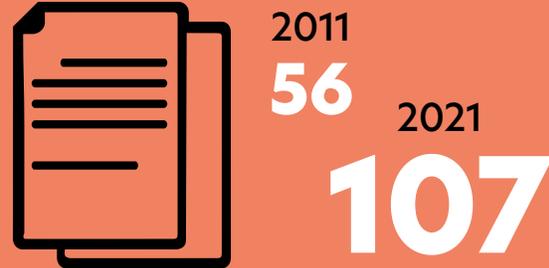
Évolution du membrariat
2011-2021



Évolution du nombre
de stagiaires
2011-2021

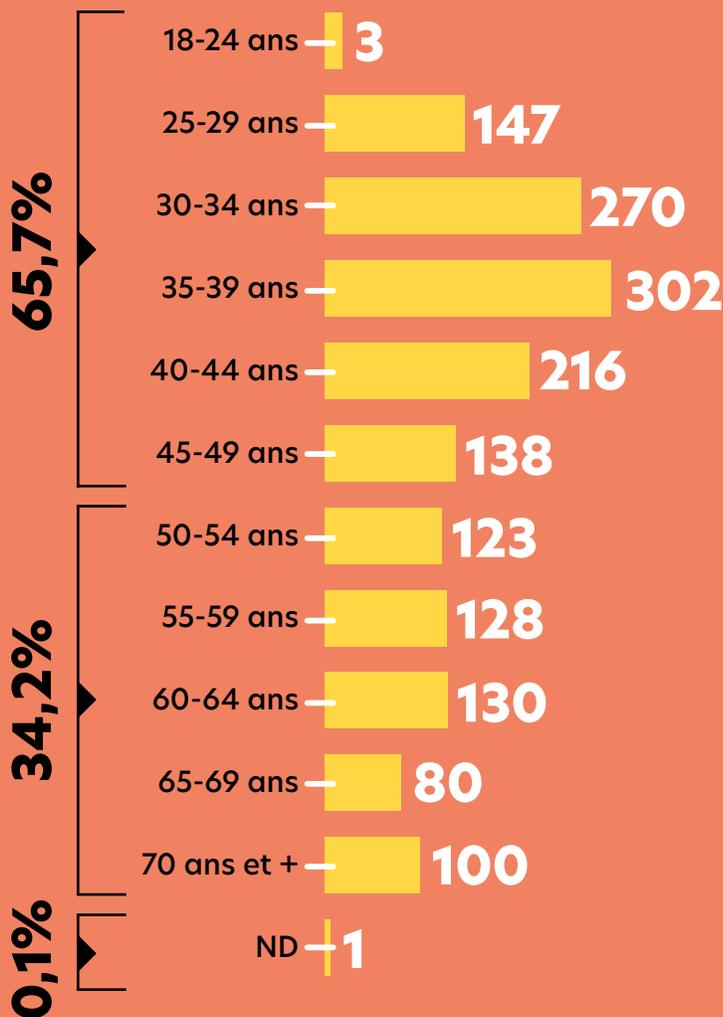


Évolution du nombre d'inscriptions à l'examen d'admission 2011-2021



Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires, selon le groupe d'âge

2020-2021 Total : 1638



Répartition géographique des urbanistes, émérites et stagiaires

2020-2021

■ 1283 urbanistes et émérites
■ 355 stagiaires

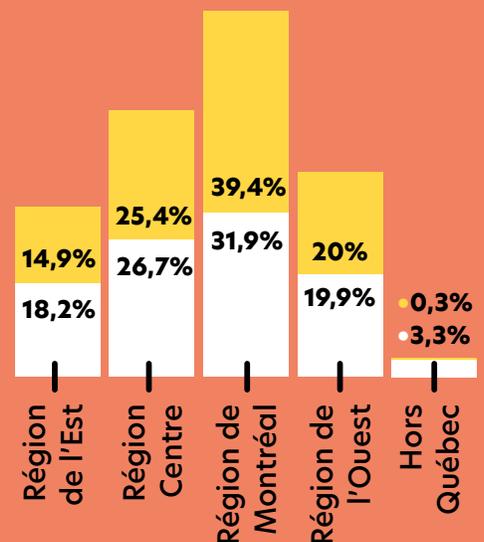


Tableau 1
Répartition géographique
des membres et des
stagiaires inscrits
au Tableau de l'Ordre
au 31 mars 2021

Régions	Urbanistes		Émérites		TOTAL	Stagiaires		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	TOTAL
Région de l'Est	145	82	6	1	234	33	20	53
01 – Bas-Saint-Laurent	12	6	1	-	19	5	1	6
02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	23	5	-	-	28	2	1	3
03 – Capitale-Nationale	90	54	5	1	150	22	15	37
09 – Côte-Nord	3	3	-	-	6	-	-	-
11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2	1	-	-	3	0	2	2
12 – Chaudière-Appalaches	15	13	-	-	28	4	1	5
Région Centre	207	132	3	-	342	39	51	90
04 – Mauricie	14	11	-	-	25	-	4	4
05 – Estrie	26	8	2	-	36	2	5	7
16 – Montérégie	153	104	1	-	258	33	39	72
17 – Centre-du-Québec	14	9	-	-	23	4	3	7
Région de Montréal	222	167	15	5	409	70	70	140
06 – Montréal	222	167	15	5	409	70	70	140
Région de l'Ouest	174	80	1	-	255	26	45	71
07 – Outaouais	25	16	-	-	41	6	9	15
08 – Abitibi-Témiscamingue	5	4	-	-	9	2	3	5
10 – Nord-du-Québec	1	-	-	-	1	-	1	1
13 – Laval	32	12	1	-	45	6	6	12
14 – Lanaudière	45	22	-	-	67	5	9	14
15 – Laurentides	66	26	-	-	92	7	17	24
Hors Québec	24	19	-	-	43	1	-	1
Total des membres	772	480	25	6	1283	169	186	355



Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit:	Urbanistes	Émérites	Total	Stagiaires
Membres au 31 mars 2020	1287	33	1320	314
Décès	-2		-2	
Démissions/Radiations	-44		-44	-39
Réinscriptions	3		3	1
Nominations - Émérite	-1	1	0	
Inscriptions - Arrangement de reconnaissance mutuelle France-Québec	1		1	
Inscriptions - Accords interprovinciaux	3		3	
Inscriptions - Urbaniste (stage et examen)	2		2	-1
Inscriptions - Stagiaire				80
Membres au 31 mars 2021	1249	34	1283	355

CONSTAT

Augmentation totale: **+ 0,2 %**

Membres réguliers: **- 2,9 %**

Stagiaires: **+ 13,1 %**

Tableau 2

Membres inscrits au tableau selon la catégorie de permis

Permis réguliers	1283
Permis temporaires	aucun

Aucune demande de permis temporaire ou de permis restrictif temporaire n'a été reçue ou traitée au cours de l'exercice.

Tableau 3
Radiations du tableau des membres selon le motif

Motif	Nombre
Défauts de paiement de la cotisation (art. 86, p. 1)	8
Démissions	36
Décès	2
Radiations temporaires par décision du conseil de discipline	0
Suspension ou révocation de permis	0

Tableau 4
Répartition des urbanistes selon le statut au 31 mars 2021

Membres selon le statut	Urbanistes	Émérites	Total
Régulier	1015	10	1025
Canada hors Québec	27		27
International	15		15
Congé parental	25		25
Étudiant	2		2
Sans emploi	26		26
Retraité	74	4	78
Retraité (70 ans et +)	65	20	85
	1249	34	1283

Actifs 1120 → 87%

Retraités 163 → 13%

Tableau 5
Programme préstagiaire

Étudiant	12
Diplômé	1
Travailleur	
	13

Tableau 6
Répartition des urbanistes, émérites et stagiaires,
selon le groupe d'âge au 31 mars 2021

Groupe d'âge	%	Total			Urbanistes			Émérites			Stagiaires		
		Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes
18-24 ans	0,18%	2	3	1							2	3	1
25-29 ans	8,97%	65	147	82	12	28	16				53	119	66
30-34 ans	16,48%	128	270	142	78	158	80				50	112	62
35-39 ans	18,44%	159	302	143	132	242	110				27	60	33
40-44 ans	13,19%	137	216	79	118	181	63				19	35	16
45-49 ans	8,42%	81	138	57	73	122	49				8	16	8
50-54 ans	7,51%	66	123	57	64	115	51				2	8	6
55-59 ans	7,81%	84	128	44	82	126	44				2	2	
60-64 ans	7,94%	87	130	43	85	125	40	2	5	3			
65-69 ans	4,88%	64	80	16	59	74	15	5	6	1			
70 ans et +	6,11%	87	100	13	68	78	10	19	22	3			
ND	0,06%		1	1					1	1			
Total général	100,00%	960	1638	678	771	1249	478	26	34	8	163	355	192

Tableau 7**Répartition des urbanistes et stagiaires selon le type d'employeur au 31 mars 2021**

Type d'employeur	Urbanistes	Stagiaires	Total
Municipalité	79	44	123
Ville (autre que Mtl et Qc)	364	106	470
Montréal	112	29	141
Québec	26	5	31
Municipalité régionale de comté (MRC)	76	19	95
Communauté métropolitaine	22	5	27
Organisme municipal	23	4	27
Ministère	56	19	75
Organisme gouvernemental	30	8	38
Firme de consultants	147	71	218
Travailleur autonome	72	1	73
Autre entreprise privée	52	23	75
Université	21	2	23
Cégep	2	0	2
Association et autre OSBL	26	15	41
Sans employeur	175	4	179
Total	1283	355	1638

Tableau 8**Répartition des urbanistes et stagiaires selon le regroupement d'employeurs au 31 mars 2021**

Regroupement d'employeurs	Urbanistes	Stagiaires	Total
Local	604	187	791
Régional	98	25	123
Gouvernemental	86	27	113
Consultant	219	72	291
Autre entreprise privée	52	23	75
Enseignement	23	2	25
Association et OSBL	26	15	41
Sans employeur	175	4	179
Total	1283	355	1638

Tableau 9
Montant de la cotisation selon la classe de membres pour l'exercice 2020-2021

Classe de membres	Nombre de membres	Cotisation annuelle
Membres réguliers	1015	588,00 \$
Membres au Canada hors Québec	27	206,00 \$
Membres à l'international	15	206,00 \$
Membres étudiant à temps plein	2	147,00 \$
Membres sans emploi	26	147,00 \$
Membres retraités	78	147,00 \$
Membres en congé parental	25	147,00 \$
Membres retraités de 70 ans et +	85	0,00 \$
Contribution à l'Office des professions	1283	29,00 \$

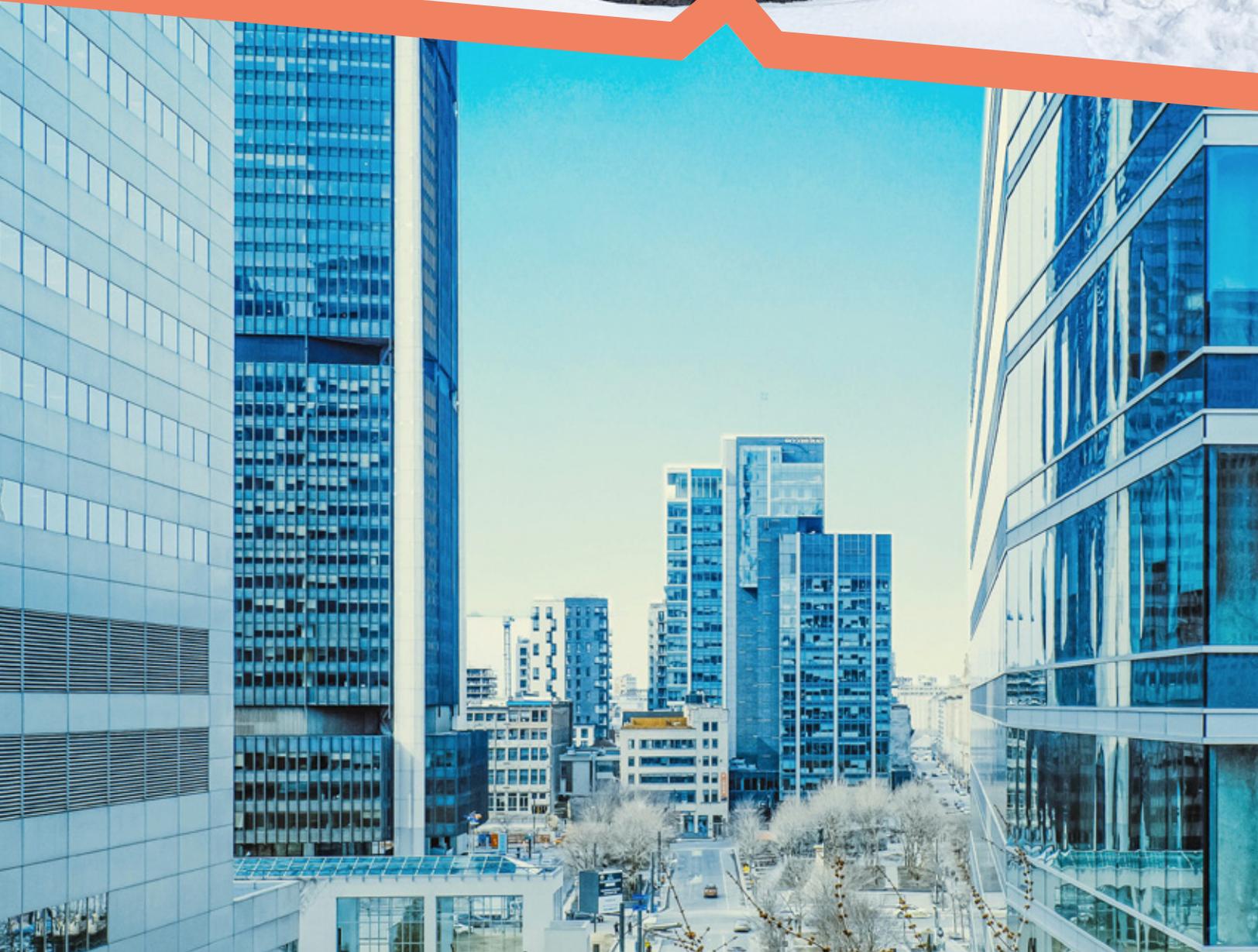
Tableau 10
Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession pour l'exercice 2020-2021

Stagiaire en urbanisme (Calcul du montant au prorata des mois écoulés en cours d'année).	353 \$
Reconnaissance de l'équivalence:	
d'un diplôme délivré hors du Québec	125 \$
de la formation acquise hors du Québec	125 \$
d'autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	125 \$
Délivrance d'un permis temporaire	125 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	s.o.
Délivrance d'un permis spécial	s.o.
Délivrance d'un permis fondée sur:	
un diplôme reconnu	125 \$
la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	125 \$
la reconnaissance de l'équivalence de la formation	125 \$
la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	125 \$
Réinscription au Tableau de l'Ordre	150 \$
Inscription à l'examen d'admission	200 \$

Tableau 11**Assurance responsabilité professionnelle - Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie**

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphes 1 à 4, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i>	297	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 5, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (municipalité et organisme supramunicipal)	686	s.o.	s.o.
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 6, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (couverture de l'employeur)	145	1 M\$	2 M\$
Membres exemptés en vertu de l'article 4, paragraphe 7, du <i>Règlement sur l'assurance de responsabilité professionnelle des urbanistes</i> (exerçant exclusivement à l'extérieur du Québec)	12	s.o.	s.o.
Assurance responsabilité professionnelle (couverture individuelle)	143	1 M\$	2 M\$







Bureau du syndic

Mandat

En vertu du Code des professions du Québec, le rôle du syndic est d'assurer la protection du public et de veiller à ce que les urbanistes se conforment aux règlements régissant leur profession. À cette fin, il est responsable de la tenue d'enquêtes sur la conduite des membres de l'Ordre, notamment concernant le Code de déontologie des urbanistes. Une demande d'enquête peut émaner du public, d'un urbaniste, du comité d'inspection professionnelle ou du conseil d'administration de l'Ordre. Le syndic peut également entreprendre une enquête de son propre chef, à la suite d'informations pertinentes sur le comportement d'un urbaniste. Le cas échéant, le syndic dépose les plaintes au conseil de discipline. Il agit également à titre de médiateur de première ligne dans le cas d'un litige d'honoraires entre un urbaniste et son client.

Composition

Syndic

- **Michael Hiller**

Syndic adjoint

- **Frédéric Dufault** (jusqu'au 13 février 2021)
- **Poste vacant** (du 13 février au 31 mars 2021)

Liste des tableaux

- A - Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2020 traités et fermés en cours d'année
- B - Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2020 et à statut spécial
- C - Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2020 et toujours actifs
- D - Dossiers ouverts et fermés entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021
- E - Nature des dossiers référés au Bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021
- F - Nombre de membres de l'OUQ concernés par les dossiers actifs en 2020-2021
- G - Sommaire du temps consacré aux activités administratives du Bureau du syndic: 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021
- H - Bilan général des activités du Bureau du syndic
- I - Dépenses du Bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

A - Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2020 traités et fermés en cours d'année

Année d'ouverture du dossier	Numéro de dossier	Date de fermeture du dossier	Justifications
2018-2019	2018-0308-014	24/01/2021	Décision du syndic du 14/09/2019 soumise en révision - 3 syndics <i>ad hoc</i> se sont succédé avant qu'une décision finale ne soit rendue. Décision initiale maintenue.
2019-2020	2020-0403-028	05/05/2020	Allégations de multiples infractions au Code de déontologie de l'OUQ. Plainte non fondée.

B - Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2020 et à statut spécial

Année d'ouverture du dossier	Numéro de dossier	Date de fermeture du dossier	Justifications
2013	2013-0504-001	07/07/2018 FERMETURE PROVISoire	Un syndic <i>ad hoc</i> devra reprendre cette enquête. Un volume important de pièces versées au dossier nécessitera une révision complète de celles-ci pour éliminer celles qui ne sont pas pertinentes. Ce travail d'épuration documentaire n'a pas encore eu lieu. Le dossier a été mis en filière aux bureaux de l'OUQ.

C - Dossiers antérieurs au 1^{er} avril 2020 et toujours actifs

2018-2019	2018-0810-018	---	Une quantité très importante de documents (254 à ce jour) a été transmise et continue à être transmise au syndic par la partie plaignante. Plusieurs ordres professionnels sont impliqués dans l'étude de cette plainte.
	2019-0805-003	---	Allégations de fausses informations données par un urbaniste au cours d'une assemblée publique de consultation.
	2019-0912-022	---	Plainte collective pour cause de nuisances sonores et non-application des règlements municipaux.
2019-2020	2019-3101-023	---	Allégations d'intimidation et de favoritisme d'un urbaniste au détriment d'une citoyenne.
	2020-2502-026	---	Urbaniste, architecte et employé d'Hydro-Québec pris sur le vif acceptant un pot de vin d'un entrepreneur voulant mettre fin à ce genre de corruption. Enquête confiée à l'UPAC par Hydro-Québec. L'intimé a démissionné et n'est plus membre de l'OUQ. En attente du dépôt des accusations formelles et des plaidoyers.

D - Dossiers ouverts et fermés entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Dossiers reçus	35
Dossiers fermés	4

E - Nature des dossiers référés au Bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Nombre de dossiers	Catégories de demandes
8	Avis sur sujets divers demandés au syndic
8	Demandes d'enquêtes à l'endroit de membres de l'OUQ
8	Demandes d'enquêtes non recevables
6	Demandes d'enquête pour lesquelles les plaignants n'ont fait aucun suivi
5	Usurpation du titre d'«urbaniste»
35	Total des dossiers reçus

F - Nombre de membres de l'OUQ concernés par les dossiers actifs en 2020-2021

Année d'ouverture du dossier	Nombre de dossiers traités ou en voie de traitement	Nombre de membres concernés par les dossiers traités ou en voie de traitement
2013-2014	1	1
2018-2019	1	1
2019-2020	1	1
2020-2021	7	2
Total	---	2 membres concernés par les dossiers référés et traités ou en voie de traitement en 2020-2021

G - Sommaire du temps consacré aux activités administratives du Bureau du syndic: 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

Titre d'activité	Temps consacré à l'activité	Tâches principales
Administration générale du Bureau du syndic	29 heures	Production des comptes de dépenses ; tableaux des dossiers ouverts et fermés ; tableaux du temps consacré aux divers dossiers en voie de traitement ; achats de fournitures, vérification des facturations reçues des procureurs.
Suivis complémentaires	26 heures	Montage des dossiers de suivi dans le cas des enquêtes où la décision du syndic est contestée et soumise au comité de révision ; informations et échanges avec les professionnels concernés ; préparation de projets de plainte avec les procureurs ; participation aux audiences du conseil de discipline ; rencontres avec des représentants de l'OUQ ou avec d'autres syndicats ; comparutions en cour.
Classement de dossiers	36 heures	Montage de divers dossiers ; conservation et archivage ; envois postaux, échanges de courriels et numérisation des pièces reliées aux dossiers d'enquête ; production des tableaux d'intervention insérés dans chacun des dossiers traités par le Bureau du syndic ; temps de déplacement pour archiver les dossiers d'enquête fermés ; autres correspondances diverses, activités du Conseil interprofessionnel du Québec, lecture de nouveaux projets de loi et de modifications au Code des professions, etc.
Journée des syndicats	9 heures	Journées d'étude organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec.
Forums et formations diverses	2 heures	Journées de formation organisées par le Conseil interprofessionnel du Québec, le Barreau du Québec et autres organisations intéressées par le droit professionnel.
Lecture de jurisprudences	10 heures	Récents développements en droit professionnel et disciplinaire ; chroniques et textes d'intérêt provenant des avocats Jolie-Cœur/Lacasse et de Mercier/Leduc ; rapports du Conseil interprofessionnel du Québec.
Total des heures consacrées à l'administration	112 heures	

H - Bilan général des activités du Bureau du syndic

Total des heures	Administration générale	Traitement général des dossiers	Équivalence en semaines (35 h/sem.)
387 heures	112 heures	275 heures	11,05 semaines

I - Dépenses du Bureau du syndic entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

Dépenses du Bureau du syndic	
Période	Dépenses
2020	
01/04 au 30/04	131,88 \$
01/05 au 31/05	0,00 \$
01/06 au 30/06	0,00 \$
01/07 au 31/07	23,00 \$
01/08 au 31/08	339,73 \$
01/09 au 30/09	685,98 \$
01/10 au 31/10	114,40 \$
01/11 au 30/11	79,93 \$
01/12 au 31/12	0,00 \$
2021	
01/01 au 31/03	205,11 \$
Total	1 580,03 \$



Rapports d'activités des comités



Comité de la formation des urbanistes

Mandat

Ce comité consultatif a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des urbanistes. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation entre la formation et les compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Composition du comité

Présidence

- Joanne Léveillé

Membres

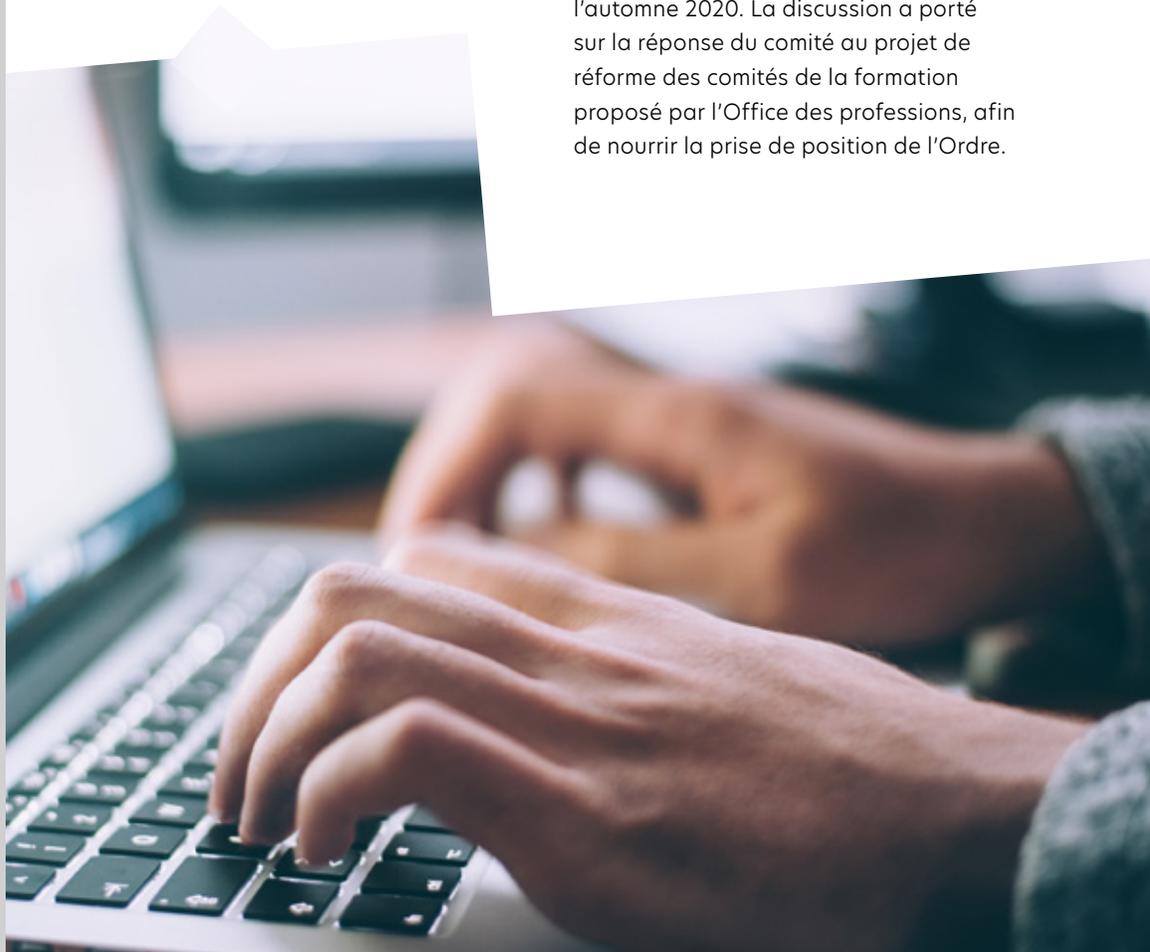
- **Gérard Beudet**
(nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)
- **Raphaël Fischler**
(nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire)
- **Jesus Jimenez Orte**
(ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur)
- **Danielle Pilette**

Personne-ressource de la permanence

- **Hélène Lefranc**

Rencontres et activités

Le comité de la formation des urbanistes a eu une rencontre asynchrone à l'automne 2020. La discussion a porté sur la réponse du comité au projet de réforme des comités de la formation proposé par l'Office des professions, afin de nourrir la prise de position de l'Ordre.



Comité des admissions

Mandat

Ce comité a pour mandat d'appliquer les dispositions du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance du permis*, et de consulter, éclairer et conseiller le conseil d'administration sur toute question se rapportant à ce règlement.

Composition du comité

Présidence

- Pierre Blais

Membres

- **Huguette Béland**
(jusqu'au 9 septembre 2020)
- **Isabelle Boucher**
- **Isabelle Croteau**
- **Jean Demers**
- **René Girard**
(à compter du 9 octobre 2020)
- **Éric Guillemette**
- **Chantal Laliberté**
- **Nicolas Meilleur**
(à compter du 9 octobre 2020)
- **Jacques Métivier**
- **Danielle Pilette**

Personnes-ressources

de la permanence

- **Nathalie Corso**
(jusqu'au 18 novembre 2020)
- **André Demers**
(à compter du 18 novembre 2020)

Rencontres

En 2020-2021, les membres du comité ont tenu deux rencontres en juillet 2020 – l'une pour discuter de l'évaluation des résultats de l'examen de 2019 et des formules à envisager pour la tenue de l'examen de 2020, et l'autre pour en déterminer le contenu.

Le nombre et la nature des rencontres reflètent peu le travail du comité puisque de nombreuses activités s'effectuent en continu par l'un et l'autre ou plusieurs de ses membres. Il en est ainsi des activités relatives à l'approbation et au suivi des stages en collaboration avec l'agent à l'admission, notamment par des échanges à distance et par des séances de travail régulières dans les bureaux de l'Ordre, tout comme de celles relatives à l'élaboration, à l'organisation, à la correction, au suivi et à l'évaluation de l'examen.

Activités

Les activités du comité des admissions se rapportent aux stages et à l'examen.

- En ce qui concerne les stages, tout au long de l'année, des membres du comité ont évalué les demandes et les ont acceptées ou pas. Le comité examine également les procès-verbaux ainsi que les rapports de fin de stage produits par les stagiaires.
- En matière d'examen, le comité en a précisé le contenu à l'automne 2020. Compte tenu des restrictions liées à la

pandémie, l'examen prévu en présentiel en novembre a finalement été reporté aux 5 et 12 mars 2021. Avec la permanence, des membres du comité ont examiné les formules alternatives et ont collaboré à la mise en place de la plateforme d'examen en ligne et à distance. À la suite de la tenue de celui-ci, des membres du comité en ont assuré la correction. D'autres ont donné suite aux demandes de révision des résultats soumises au conseil d'administration. Finalement, une évaluation d'ensemble des résultats a été réalisée.

- Pour faciliter le bon cheminement du processus d'admission, le comité élabore des documents explicatifs destinés aux stagiaires ainsi qu'aux parrains et marraines. Il existe un document de préparation à l'examen destiné aux stagiaires et un autre destiné aux parrains et marraines pour les aider à préparer les stagiaires. En 2020-2021, le comité a publié un guide de parrainage visant à la fois le stage et l'examen ; il est disponible sur le site Internet de l'Ordre.

Examen d'admission 2020-2021

Nombre de candidats convoqués à l'examen	230
Nombre de candidats inscrits à l'examen	107
Nombre de candidats ayant réussi l'examen	97
- Avec diplôme reconnu	94
- Avec équivalence	3
Nombre de candidats inscrits au Tableau des membres (ceux qui ont réussi l'examen ont été inscrits à partir du 1 ^{er} avril 2021)	0

Stage professionnel

Nombre de candidats ayant entamé le stage professionnel	81
---	----

Comité de la reconnaissance des équivalences

Mandat

Les candidats qui ne détiennent pas l'un des cinq diplômes universitaires d'urbanisme reconnus par le règlement du gouvernement peuvent présenter une demande de reconnaissance d'équivalence en vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation*. Les équivalences de diplôme ont trait à des diplômes universitaires obtenus hors du Québec, alors que les équivalences de formation peuvent concerner des diplômes québécois non reconnus et, dans tous les cas, une expérience d'urbanisme d'une durée démontrée d'au moins cinq ans, au Québec ou ailleurs.

Les demandes d'équivalence sont transmises au comité. Celui-ci vérifie l'authenticité des documents soumis par le candidat dans les dossiers papier originaux disponibles aux locaux de l'Ordre. À la suite de l'étude de la demande, il émet une recommandation motivée adressée au conseil d'administration.

Composition du comité

Présidence

- Danielle Pilette

Membres

- Pierre Blais
- Marie Lessard

Personnes-ressources de la permanence

- Nathalie Corso (jusqu'au 18 novembre 2020)
- André Demers (à compter du 18 novembre 2020)

Rencontres

Le comité des équivalences tient des rencontres *ad hoc*, parfois téléphoniques, mais généralement par communication électronique.

Activités

- Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, entièrement marquée par la pandémie, le comité a traité seulement sept dossiers pour lesquels il a émis une recommandation, soit six demandes d'équivalence de diplômes et une demande d'équivalence de formation.

Demandes d'équivalence de diplômes universitaires obtenus hors du Québec (6)

Provenance

États-Unis	1
Pays-Bas	1
Mexique/États-Unis	1
France	3

Recommandations au conseil d'administration de l'Ordre

- Acceptation complète: **1** (maîtrise en provenance des États-Unis).
- Acceptation conditionnelle à la réussite de matières dans un programme universitaire d'urbanisme reconnu: **3** (toutes du niveau de la maîtrise).

Nombre de matières	5	4	3	2	1
Maîtrise	0	1	1	1	0

- Refus: **2** (du niveau de la maîtrise en arts ainsi qu'en agronomie-alimentation, en provenance de la France).

Demandes de reconnaissance d'équivalence de formation (1)

Recommandations au conseil d'administration de l'Ordre

- Acceptation complète: **0**
- Acceptation conditionnelle à la réussite de matières dans un programme universitaire d'urbanisme reconnu: **1** (du niveau du baccalauréat).

Nombre de matières	5	4	3	2	1
Baccalauréat	0	0	1	0	0

- Refus: **0**

Comité d'inspection professionnelle

Mandat

La surveillance de la pratique des membres d'un ordre professionnel constitue l'un des outils de la protection du public prévus par le Code des professions. Tout ordre professionnel doit, chaque année, inspecter la pratique professionnelle d'une partie de ses membres afin de s'assurer de leur compétence.

Le comité d'inspection professionnelle, composé d'urbanistes, est responsable de surveiller la compétence professionnelle des membres. À cette fin, il établit un programme annuel de surveillance de l'exercice de la profession. Les inspections sont réalisées par des urbanistes.

Le mandat du comité porte sur les dossiers, les livres et les registres ainsi que sur les enquêtes, les études et les rapports que tient ou prépare le membre de l'Ordre dans l'exercice de sa profession.

L'inspection professionnelle porte également sur les documents auxquels ce membre a collaboré dans les dossiers, les enquêtes, les études et les rapports tenus ou préparés par ses collègues de travail ou son employeur, ceux qui lui sont confiés par un collègue de travail ou un employeur, de même que sur tout bien confié par un client.

Composition du comité

Présidence

- **Danielle Cyr**
(jusqu'au 29 octobre 2020)

Membres

- **André M. Boisvert**
- **Maude Gascon**
- **Laurie Laperrière**
(à compter du 29 janvier 2021)*
- **Gilles McNeil**
- **Anne-Marie Parent**
(à compter du 29 janvier 2021)*
- **François St-Germain**
(jusqu'au 13 janvier 2021)

* N'ont pas été impliquées dans le processus d'inspection professionnelle au cours de l'exercice.

Personnes-ressources de la permanence

- **Nathalie Corso**
(jusqu'au 18 novembre 2020)
- **André Demers**
(à compter du 18 novembre 2020)

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés virtuellement à trois occasions durant l'exercice 2020-2021.

Activités

- Le comité a dû ajuster son fonctionnement du fait de la pandémie et du départ de sa présidente, mais a pu toutefois réaliser normalement le programme d'inspection annuelle.
- Ses membres ont pris connaissance des rapports du groupe de travail de l'Office des professions en matière d'inspection professionnelle. Une réflexion sera menée pour revoir les processus en tenant compte des recommandations, des meilleures pratiques et des spécificités de la profession.

Travaux d'inspection professionnelle exécutés en 2020-2021

Vérifications	Nombre
Membres visités (inspection en milieu de travail)	0
Formulaires ou questionnaires transmis aux membres (dont 8 en suspens de l'année précédente)	59
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle	48
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	0
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	48
Formulaires ou questionnaires retournés au comité d'inspection professionnelle mais n'ayant pas été analysés à ce jour	0
Membres ayant présenté un dossier incomplet	9
Membres ayant fait l'objet d'un rappel pour la transmission des documents	8
Membres dont le dossier a été transmis au syndic	0
Membres dont la démarche d'inspection professionnelle est reportée à une année ultérieure pour un motif raisonnable (congé de maternité, congé de maladie ou autre motif)	2

Enquêtes	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	0
Rapports d'enquête dressés	0
Membres ayant fait l'objet d'un suivi de la part du syndic	0
Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à suivre avec succès:	0
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Comité consultatif en déontologie

Mandat

Ce comité existe en vertu de l'article 28 du Code de déontologie des urbanistes. Il peut être consulté par tout membre qui en fait la demande en vue de l'appréciation de toute situation pouvant donner lieu à un conflit d'intérêts.

Composition du comité

Présidence

- Pierre Lachapelle

Membres

- Richard Brunet
- Marie-Josée Lessard
(à compter du 2 septembre 2020)
- Martin Massicotte
(à compter du 2 septembre 2020)
- Normand Trottier

Personne-ressource de la permanence

- Nathalie Corso

Rencontres

Le comité fonctionne principalement par échanges de courriels entre tous ses membres pour chaque dossier traité. Des réunions sont également organisées au besoin. Au cours de cet exercice, quatre rencontres en visioconférence et deux conférences téléphoniques ont été organisées.

Activités

- Avis écrits détaillés en déontologie à la suite de onze demandes formulées par des membres. Celles-ci ont concerné principalement des conflits d'intérêts, le secret professionnel et la signature de documents préparés par un urbaniste.
- Recommandations faites à la direction concernant la publication d'offres d'emploi de MRC publiées sur le site de l'Ordre et concernant la formation continue des membres.



Conseil d'arbitrage des comptes

Mandat

Ce conseil a pour mandat de statuer sur toute plainte relative à un différend entre un client et un urbaniste concernant le montant des honoraires pour services professionnels rendus.

Composition du conseil

Présidence

- Robert Cooke

Membre

- Pierre Pauzé

Personne-ressource de la permanence

- Nathalie Corso

Rencontres et activités

Il n'y a pas eu de dossier ni de rencontre du conseil d'arbitrage des comptes pour l'exercice 2020-2021.

Comité de révision des plaintes

Mandat

Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte (réf.: Code des professions, article 123.3, 1^{er} alinéa).

Composition du comité

Présidence

- Jacques Chénier

Membres

- Denis Chabot
- Daniel Pinard
(représentant du public nommé à partir d'une liste de l'OPQ)

Personnes-ressources de la permanence

- Nathalie Corso
(jusqu'au 18 novembre 2020)
- Hélène Lefranc (à compter du 18 novembre 2020)

Rencontres et activités

Au cours de l'exercice 2020-2021, deux demandes d'avis ont été acheminées au comité de révision dans le délai prescrit. Le comité s'est réuni à deux reprises pour étudier les dossiers:

- Révision de la plainte 2018-2210-019
- Révision de la plainte 2018-0308-014

Dans les deux cas, le comité a confirmé les décisions du Bureau du syndic de rejeter ces plaintes.

Conseil de discipline

Mandat

Ce conseil est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou aux règlements adoptés en vertu de ce code, dont le Code de déontologie des urbanistes du Québec. Il se prononce sur la culpabilité et la sanction.

Membres

Présidence

- M^e Marie-Josée Corriveau, présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline (BPCD)
- M^e Daniel Lord, président en chef adjoint du BPCD
- M^e Julie Charbonneau, présidente
- M^e Maurice Cloutier, président
- M^e Hélène Desgranges, présidente
- M^e Isabelle Dubuc, présidente
- M^e Myriam Giroux-Del Zotto, présidente
- M^e Lyne Lavergne, présidente
- M^e Georges Ledoux, président
- M^e Jean-Guy Légaré, président
- M^e Nathalie Lelièvre, présidente
- M^e Lydia Milazzo, présidente
- M^e Marie-France Perras, présidente
- M^e Pierre Sicotte, président

Membres désignés par le conseil d'administration de l'Ordre

- David Belgue, urbaniste
- Yvan Gatien, urbaniste
- Réal Girard, urbaniste
- Pascal Roberge, urbaniste

Greffe de discipline

- M^e Jean Alain Corbeil, avocat, secrétaire du conseil de discipline

Personne-ressource de la permanence

- Hélène Lefranc

Rencontres et activités

Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, le conseil de discipline n'a pas siégé et n'a été saisi d'aucune plainte disciplinaire.

Formation des membres du conseil de discipline

(Article 117 du Code des professions)

Durant l'exercice, les membres du conseil de discipline n'ont participé à aucune formation sur les actes dérogatoires visés à l'article 59.1 du Code des professions (inconduites sexuelles).



Comité d'évaluation des programmes universitaires

Mandat

Ce comité a pour mandat de proposer des normes d'accréditation des programmes universitaires de premier et de deuxième cycle donnant accès à la profession et un protocole d'évaluation des programmes accrédités.

Composition du comité

Présidence

- Joanne Léveillé

Membres

- Mathieu Payette-Hamelin
- Jean-François Vachon

Rencontres et activités

Le comité d'évaluation des programmes universitaires s'est réuni une fois cette année. La discussion a porté sur la réponse du comité au projet de réforme des comités de la formation proposé par l'Office des professions, afin de nourrir la position de l'Ordre.



Comité de la formation continue

Mandat

Ce comité élabore le programme de formation continue. Son rôle est de conseiller le conseil d'administration sur la politique, le programme et ses orientations. Il développe et met en place les outils d'évaluation des activités de formation. Il négocie et prépare les ententes de partenariat avec d'autres organismes offrant de la formation. Enfin, il détermine les activités de formation pouvant être reconnues et attestées par l'OUQ.

Composition du comité

Présidence

- **Jean Bergeron**
(jusqu'au 5 octobre 2020)
- **Josée Dion**
(à compter du 6 novembre 2020)

Membres

- **Maude Christophe**
(à compter du 19 mars 2021)
- **Emmanuel Farmer**
- **Agathe Gentili**
(à compter du 19 mars 2021)
- **Sébastien Manseau**
(jusqu'au 15 avril 2020)
- **Jean-François Morissette**
- **Julie Simard**
(jusqu'au 25 mars 2021)

Personne-ressource de la permanence

- **Milèna Cahen-Fourot**

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à cinq occasions durant l'exercice 2020-2021.

Activités

- Suivi des demandes de requêtes auprès de la permanence en regard de la formation continue et constitution d'un recueil de bonnes pratiques servant à la révision du *Règlement sur la formation continue obligatoire* des urbanistes ;
- Révision du *Règlement* avec le recul de l'expérience du premier cycle ;
- Accréditation de cinq organismes en vue de reconnaître leurs formations pour la formation continue des membres de l'Ordre ;
- Sondage auprès des membres à l'été 2020 sur les besoins afin de mieux orienter le programme de formations (plus de 200 réponses) ;
- Amorçage de planification stratégique du comité à la suite du sondage ;
- Élaboration de critères et d'une grille d'évaluation des offres de formation et des formateurs et des formatrices ;
- Arrimage des actions du comité à la planification stratégique de l'OUQ ;
- Arrimage de la composition du comité à la loi 11 ;
- Organisation de 22 formations virtuelles (contre 8 en salle l'année précédente) pour un total de 131 heures (56 heures l'année précédente) auxquelles ont participé 418 personnes (134 personnes l'année précédente), dont trois nouvelles formations :
 - Consultation publique et participation citoyenne: Vers une nouvelle dynamique des projets urbains ;
 - *Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques* ;
 - Les initiatives de l'innovation et de la recherche de la Stratégie nationale sur le logement (SNL): introduction aux programmes et mini-ateliers sur l'adoption d'idées novatrices ;
- Préparation de quatre nouvelles formations préparées pour le printemps et l'automne 2021 (d'autres à venir):
 - Les Journées de l'environnement sonore ;
 - Vers un dialogue constructif sur la densification et la production de logements abordables ;
 - Règlement permettant le service et la vente de repas par les cabanes à sucre ;
 - Planifier et bâtir des milieux de vie pour une population vieillissante ;
- À noter: le congrès a aussi donné lieu à 10,5 heures de formation continue (voir p. 58), auxquelles s'ajoute 1,5 heure pour la formation offerte en partenariat avec l'Association du Barreau canadien, Division du Québec.

Activités de formation continue organisées par l'Ordre durant l'exercice 2020-2021:

	Dates	Personnes participantes	Urbanistes	Stagiaires en urbanisme	Non-membres	Durée	Lieu
Formation: Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)							
1.	2020-04-20 et 2020-04-22	15	6	8	1	7 h	Virtuel
2.	2020-04-27 et 2020-04-28	15	1	14	0	7 h	Virtuel
3.	2020-10-28 et 2020-10-29	25	4	19	2	7 h	Virtuel
4.	2020-11-05 et 2020-11-06	25	8	17	0	7 h	Virtuel
Formation: Réglementation professionnelle et déontologique des urbanistes (RPDU) 101							
5.	2020-05-14 et 2020-05-15	14	0	14	0	7 h	Virtuel
6.	2020-05-28 et 2020-05-29	12	0	11	1	7 h	Virtuel
7.	2020-09-10 et 2020-09-11	16	3	13	0	7 h	Virtuel
8.	2020-10-01 et 2020-10-02	25	1	24	0	7 h	Virtuel
9.	2021-02-23 et 2021-02-24	16	2	13	1	7 h	Virtuel
Formation: Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) 101							
10.	2020-05-20 et 2020-05-21	18	1	16	1	7 h	Virtuel
11.	2020-06-04 et 2020-06-05	25	3	19	3	7 h	Virtuel
12.	2020-09-17 et 2020-09-18	25	3	20	2	7 h	Virtuel
13.	2020-10-08 et 2020-10-09	25	4	19	2	7 h	Virtuel

	Dates	Personnes participantes	Urbanistes	Stagiaires en urbanisme	Non-membres	Durée	Lieu
Formation : Loi sur la qualité de l'environnement et lois connexes (LQE)							
14.	2020-10-15 et 2020-10-16	16	5	10	1	7 h	Virtuel
15.	2020-10-22 et 2020-10-23	25	4	20	1	7 h	Virtuel
Consultation publique et participation citoyenne : Vers une nouvelle dynamique des projets urbains							
16.	2020-06-25 et 2020-06-26	11	10	1	0	7 h	Virtuel
17.	2020-09-21 et 2020-09-22	27	22	4	1	7 h	Virtuel
18.	2020-11-16 et 2020-11-17	15	12	2	1	7 h	Virtuel
Formation : Aperçu des changements récents en matière de milieux humides et hydriques							
19.	2020-10-20	24	18	4	2	2 h	Virtuel
Midis-conférences de la Société canadienne d'hypothèques et de logement Les initiatives de l'innovation et de la recherche de la Stratégie nationale sur le logement : Introduction aux programmes et mini-ateliers sur l'adoption d'idées novatrices							
20.	2021-03-11	14	13	1	0	1 h	Virtuel
21.	2021-03-18	16	13	3	0	1 h	Virtuel
22.	2021-03-25	14	13	1	0	1 h	Virtuel
TOTAL		418	146	253	19	131 h	Virtuel

Comité du congrès virtuel

Mandat

Le comité a pour but de soutenir la permanence dans l'organisation du congrès annuel de l'Ordre. Il contribue au choix de la thématique, participe à l'élaboration de la programmation et à la sélection des conférenciers, ainsi qu'à la recherche de partenaires financiers pertinents et à la promotion en amont de l'événement.

Composition du comité

Présidence

- Personne n'occupait la présidence durant l'exercice 2020-2021.

Membres

- **Marie-Josée Casaubon**
- **Julie Chabannel**
- **Julie Desrosiers**
- **Guillaume Fortier**

Personnes-ressources de la permanence

- **Shony Da Costa**
- **Milèna Cahen-Fourot**

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à six occasions durant l'exercice 2020-2021.

Activités

- Du fait de la situation sanitaire, le congrès n'a pas pu être réalisé comme prévu à Saint-Sauveur en octobre.

- Le tout premier congrès virtuel de l'Ordre a donc été organisé dans un court laps de temps. Celui-ci s'est déroulé du 9 au 13 novembre 2020, durant la Semaine internationale de l'urbanisme. L'événement, qui affichait complet, a rassemblé plus de 350 urbanistes et professionnels de l'aménagement du territoire sous la thématique « Pour un urbanisme renouvelé, en temps de pandémie ».
- Douze conférenciers ont animé huit conférences en lien avec le sujet.
- Un débat d'idées organisé par le comité de la relève en urbanisme s'est tenu en marge du congrès sur le thème « Pour ou contre les projets d'urbanisme transitoire? ».
- Une formation bonus en collaboration avec l'Association du Barreau canadien, Division du Québec, sur la jurisprudence en aménagement et en urbanisme, a également eu lieu. Au total, 175 participants y ont assisté.
- Lors du congrès, le savoir-faire des membres a été souligné. Il a permis de reconnaître l'apport de Josée Bérubé à la profession en la nommant membre émérite. Six étudiants des programmes d'urbanisme accrédités ont également reçu le prix du Mérite étudiant (voir p. 64).
- La soirée de clôture a aussi été l'occasion d'entendre une allocution d'Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.
- L'Ordre a profité du rassemblement de ses membres pour tenir le 13 novembre son assemblée générale annuelle en ligne devant 220 participants, dont 193 votants et 27 non votants, un nombre record (voir p. 21).
- Le congrès 2020 a permis aux personnes participantes de cumuler 10,5 heures de formation continue auxquelles s'ajoute 1,5 heure pour la formation offerte en partenariat avec l'Association du Barreau canadien, Division du Québec.

Nombre de conférences	8
Nombre de conférenciers	12
Nombre de participants, incluant les conférenciers	352
Nombre de partenaires financiers	4

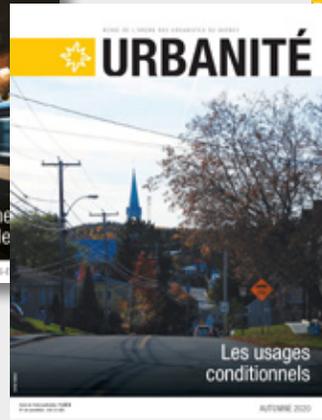
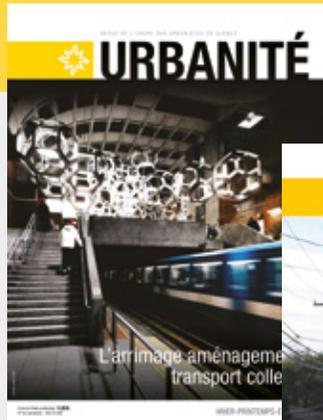
Comité éditorial de la revue *Urbanité*

Mandat

Revue officielle de l'Ordre, *Urbanité* a pour mission de promouvoir l'urbanisme et de faire rayonner la pratique des urbanistes, d'informer les lecteurs sur les divers sujets relatifs à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, et de former, sur une base continue, les professionnels de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Une large diffusion

Bien que la revue soit avant tout destinée aux urbanistes, sa large diffusion permet de rejoindre une clientèle plus vaste. En fait, la moitié du lectorat provient de l'extérieur de l'Ordre. Parmi les personnes ainsi rejointes, il y a des élus, des dirigeants de MRC ou de municipalités, d'autres professionnels, des journalistes ou encore des citoyennes et des citoyens qui ont à cœur l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Qui plus est, les numéros de la revue peuvent être téléchargés intégralement depuis la section « Publications » du site Internet de l'Ordre.



Composition du comité

Présidence

- Paul Arsenault

Membres

- Sergio Avellan
- Amélie Castaing
- Marie-Michèle Cauchy
- Guillaume Gilbert
- Paul Racette Dorion
- Jean-François Sabourin
- Jacques Trudel

Personne-ressource de la permanence

- Florence Sara G. Ferraris

Rencontres

En raison des mesures sanitaires en vigueur, le comité a poursuivi son travail à distance et s'est rencontré à quatre occasions durant l'exercice 2020-2021.

Activités

- Le comité s'est réuni virtuellement pour la production de trois numéros de la revue (élaboration du contenu et analyse des propositions). Des échanges numériques ont également permis le partage de commentaires et de suggestions de correction sur les maquettes. Parallèlement, les membres des sous-comités responsables des dossiers ont tenu plusieurs séances de travail.

Nouvelle ressource en appui

Depuis l'automne 2020, Gabrielle Brassard-Lecours, pigiste, agit en soutien à la coordination de la revue menée par Florence Sara G. Ferraris de la permanence.

Effets de la pandémie

Le numéro de l'hiver 2020 a toutefois été fusionné avec celui du printemps et de l'été (« L'arrimage aménagement-transport collectif ») pour une parution en juin. Le numéro de l'automne 2020 (« Usages conditionnels ») et celui de l'hiver 2021 (« Résilience climatique » – paru en mai 2021) ont été publiés avec un certain décalage, mais le cycle annuel habituel de publication reprend.

Diffusion

Malgré l'intérêt des membres du comité pour créer un sous-comité sur la diffusion de la revue auprès des clientèles autres que les membres de l'Ordre, la pandémie a forcé le report de la réflexion amorcée qui a notamment porté sur le choix des destinataires de la version papier, l'exactitude de leur nom et de leur titre, ainsi que la taille des municipalités rejointes. Ce sous-comité ne s'est toutefois pas réuni durant l'exercice en raison du contexte pandémique.

Comité développement durable

Mandat

Ce comité vise à favoriser la mise en œuvre du développement durable sur le territoire et, en particulier, l'apport que la profession peut avoir auprès des acteurs de l'aménagement du territoire au Québec. La mission de ce comité s'articule autour de deux éléments principaux : outiller les urbanistes dans la mise en œuvre du développement durable et positionner l'urbaniste dans un rôle actif et de premier plan dans le vaste champ de l'aménagement durable du territoire.

Composition du comité

Présidence

- **France Levert**

Membres

- **Louis-Michel Fournier**
- **Marc-André Grimpe**
- **Laurent Howe**
- **Pascal Lavoie** (jusqu'au 1^{er} mai 2020)
- **Danielle Lussier**
- **Richard Morin**
- **Pascale Rouillé**

Personne-ressource de la permanence

- **Florence Sara G. Ferraris**

Rencontres

Les membres du comité se sont rencontrés à six occasions durant l'exercice 2020-2021.

Activités

Politique de développement durable

- Travail sur la version finale de la politique pour approbation par le conseil d'administration. La politique a été adoptée en novembre et a fait l'objet de diverses communications.

Répertoire des bonnes pratiques en urbanisme durable

- Deuxième appel de projets en juin.
- Plusieurs actions de communication sur les cas du Répertoire, dont une page « Développement durable » réservée dans *Urbanité* à compter de juin 2020, le travail sur une signature et un bandeau personnalisé ainsi que des projets de midis-conférences.

- Échanges avec le comité de la relève en vue d'arrimer les deux démarches Répertoire et Compilation des projets novateurs pour une meilleure visibilité et une mise en valeur des innovations et des bonnes pratiques.

Révision du Code de déontologie

- Formulation des commentaires en vue de la révision du Code de déontologie.

Formation sur la résilience aux changements climatiques

- Participation de membres du comité aux entrevues et aux questionnaires orchestrés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et par l'Université Laval en vue de la formation des professionnels.



Comité de la relève en urbanisme

Mandat

La mission du comité est d'intégrer la relève dans le domaine de l'urbanisme et de favoriser l'échange et le transfert de connaissances au sein de cette relève, afin d'améliorer la pratique et de valoriser la profession.

Pour ce faire, quatre principaux objectifs ont été ciblés :

- Mettre en place un réseau d'échange et de partage pour intégrer la relève en urbanisme au Québec ;
- Organiser des événements accessibles, adaptés aux besoins de la relève, visant l'amélioration de la pratique ;
- Faire le pont avec l'ensemble des professionnels de l'urbanisme et de domaines connexes pour favoriser l'intégration multidisciplinaire ;
- Organiser des échanges et des liens concrets entre les professionnels de l'urbanisme juniors et seniors.

Composition du comité

Présidence

- **Louis-Benoit L'Italien-Bruneau**

Membres

La relève en urbanisme est constituée de plusieurs comités de projet. Chaque responsable d'un comité de projet ainsi qu'un de ses membres sont appelés à siéger au sein du comité de coordination.

- **Julien Auclair** : membre, comité « balado » ;
- **Frédéric Demers** : responsable, comité « communications » ;
- **Louis-Benoit L'Italien-Bruneau**, responsable, comité « débats d'idées » ;
- **Joëlle Ouellette** : responsable, comité « amélioration de la pratique » ;
- **Marie-Josée Vaillancourt** : membre, comité « communications » ;
- **Lucas Valence** : responsable, comité « balado » ;

Certains postes sont actuellement vacants.

Personne-ressource de la permanence

- **Shony Da Costa**

Rencontres

Les membres du comité de coordination se sont rencontrés à trois reprises.

Activités

Événements	
Débat d'idées « Abordabilité du logement » (en virtuel)	12 juin 2020
Activité sociale « La RU se rencontre » (en virtuel)	22 octobre 2020
Débat d'idées « Pour ou contre les projets d'urbanisme transitoire ? » (en virtuel, dans le cadre du congrès)	12 novembre 2020

- Présence sur les réseaux sociaux tout au long de l'année afin de garder actifs les comptes (publications de documentaires, prises de position de l'OUQ, etc.) ;
- Publication de la compilation 2019 des projets novateurs en urbanisme et appel de candidatures pour la compilation 2020 ;
- Démarches pour développer des liens avec les associations étudiantes en urbanisme ;
- Mise à jour de l'organisation interne.

Comité Reconnaissance

Mandat

Ce comité a pour mandat de gérer les processus relatifs aux principaux prix et distinctions décernés par l'OUQ, d'évaluer les candidatures et de formuler des recommandations au conseil d'administration. Le comité est composé de cinq urbanistes émérites.

Les prix et distinctions qui relèvent actuellement du comité sont les suivants :

- le titre d'urbaniste émérite ;
- le prix Jean-Paul-L'Allier ;
- le prix Blanche-Lemco-van Ginkel.

Le titre d'urbaniste émérite

Le titre d'urbaniste émérite constitue la plus haute distinction que l'Ordre des urbanistes du Québec puisse accorder à l'un de ses membres. Par ce titre privilégié, l'Ordre honore un ou plusieurs urbanistes dont il reconnaît l'intégrité et le souci de l'intérêt public, les réalisations professionnelles dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, la contribution au rayonnement de la profession et de la pratique, ainsi que l'engagement communautaire.

Le prix Jean-Paul-L'Allier

Avec le prix Jean-Paul-L'Allier, l'Ordre des urbanistes honore une personne élue québécoise qui, durant son mandat en cours ou qui a pris fin il y a moins de cinq ans, s'est distinguée par sa vision, son leadership et ses réalisations en urbanisme et en aménagement du territoire. Ce prix souligne notamment le caractère exemplaire et l'impact significatif des réalisations de la personne lauréate, le caractère novateur et la pérennité de ses interventions, et son recours à des démarches collaboratives et démocratiques qui s'appuient sur la participation des citoyens et l'adhésion des parties prenantes.

Le prix Blanche-Lemco-van Ginkel

Le prix Blanche-Lemco-van Ginkel est remis périodiquement par l'Ordre des urbanistes du Québec à une personne qui n'est pas membre de l'Ordre, mais dont la contribution significative au développement de l'urbanisme au Québec mérite d'être reconnue.

Pour tous les prix et distinctions qu'il gère, le comité Reconnaissance privilégie les appels de candidature, selon des modalités adaptées aux circonstances. Il se garde aussi le droit de monter des dossiers de candidature, auquel cas les recommandations qui s'ensuivent doivent être approuvées par tous les membres du comité.

Autres volets du mandat du comité

Sensible aux réflexions de ses membres et aux suggestions qui lui viennent de l'extérieur, le comité travaille depuis quelques mois à la création d'un Prix de la relève destiné aux jeunes urbanistes. Il envisage également de faire renaître le prix Hans-Blumenfeld pour souligner les réalisations remarquables d'urbanistes chevronnés.

Les membres du comité peuvent par ailleurs s'associer à la mise en candidature de membres de l'Ordre pour des prix qui relèvent d'autres institutions, tels les prix du Québec, celui du Conseil interprofessionnel du Québec, etc.

Enfin, le comité travaille à une proposition visant à porter à six le nombre de ses membres pour inclure un urbaniste de la relève.

Composition du comité

Présidence

- **Jean Paré**
(à compter du 27 juillet 2020)
- **Nathalie Prud'homme**
(jusqu'au 27 juillet 2020, puis membre du comité)

Membres

- **Clément Demers**
- **Marie Lessard**
- **Alain Tessier**

Personne-ressource de la permanence

- **Shony Da Costa**

Rencontres

Le comité s'est rencontré à trois reprises en visioconférence. Plusieurs échanges entre les membres sur le suivi des dossiers se sont faits par courriels.

Activités

- Titre d'urbaniste émérite 2020 : le comité a évalué trois candidatures. Il a recommandé au conseil d'administration de décerner le titre à Josée Bérubé ;
- Prix Jean-Paul-L'Allier : faute de candidatures, le prix n'a pas été décerné, pour une deuxième année consécutive ;
- Prix Blanche-Lemco-van Ginkel : le comité a entrepris de rendre ce prix annuel. Des dispositions sont prises pour qu'il soit décerné en 2021. Il n'a toutefois pas été remis lors de cet exercice ;
- Autres prix en gestation : un Prix de la relève ; un prix du type « Prix d'excellence » à concrétiser en réactivant le prix Hans-Blumenfeld ;
- Poursuite du travail pour améliorer les processus relatifs aux prix et distinctions qui relèvent du comité : améliorations administratives (recevabilité des dossiers, homogénéité et cohérence de l'information, formulaires et outils de communication), améliorations de l'évaluation – particulièrement pour le titre d'urbaniste émérite (un privilège, non un dû ; des critères revalorisés – notamment l'intégrité et l'engagement communautaire bénévole) ;
- Tout en privilégiant les appels de candidature particulièrement pour le titre d'urbaniste émérite, constitution de dossiers de candidature par le comité pour l'ensemble des prix et distinctions qui relèvent de lui ;
- Soutien de candidatures à des distinctions extérieures à l'OUQ : Prix du CIQ, prix Ernest-Cormier, Prix du Québec, etc. ;
- Vigie relative aux nominations, distinctions, événements (y compris les décès) touchant des urbanistes ;
- Réflexion amorcée sur la nomination d'un sixième membre issu de la relève.



Josée Bérubé

Honneurs remis

Membre émérite

En 2020, sur la recommandation du comité Reconnaissance, le conseil d'administration a accordé le titre de membre émérite à **Josée Bérubé**.

Mérite étudiant en urbanisme

Par ses prix du Mérite étudiant, l'Ordre vise à encourager l'excellence parmi les étudiants des programmes d'urbanisme accrédités.

Un jury est formé dans chacune des universités. Ce jury comprend au moins trois personnes, dont l'une doit être membre à temps plein du corps enseignant et membre de l'Ordre, et une autre, membre de l'Ordre sans faire partie du corps enseignant.

Le prix est décerné à l'étudiante ou à l'étudiant d'un programme reconnu qui s'est distingué-e parmi ses pairs pour :

- ✓ Sa note cumulative en fin de programme ;
- ✓ La qualité de ses projets professionnels (travaux pratiques, stages, etc.) ;
- ✓ L'excellence de son projet final ou de son mémoire ;
- ✓ Sa contribution générale au programme d'urbanisme.



Haya Abou Hatab



Vincent Obry-Legros



Marianne Boivin



Florence Clermont



Jennifer Ma-O



Lysandre Routhier-Potvin

Les lauréats 2020 sont :

- **Haya Abou Hatab**
Baccalauréat en urbanisme,
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
- **Vincent Obry-Legros**
Baccalauréat en urbanisme,
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
- **Marianne Boivin**
Maîtrise en aménagement du territoire et développement régional,
Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels
Université Laval
- **Florence Clermont**
Maîtrise en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
- **Jennifer Ma-O**
Baccalauréat en urbanisme
Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal
- **Lysandre Routhier-Potvin**
Master of Urban Planning Program,
School of Urban Planning
Université McGill

Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ), décerné par le CIQ sur recommandation des ordres professionnels et remis à un de leurs membres s'étant distingué par son apport à sa profession et à son ordre professionnel, n'a pas été décerné lors de l'exercice 2020-2021.

États financiers



66 à 68 **Rapport de l'auditeur indépendant**

États financiers

- 69 Résultats
- 70 Évolution de l'actif net
- 71 Flux de trésorerie
- 72 Situation financière
- 73 à 78 Notes complémentaires

- 79 **Annexe - Détail des charges par projet**



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Ordre des urbanistes du Québec

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2100
4805, boulevard Lapinière
Brossard (Québec)
J4Z 0G2

T 450 445-6226

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Ordre des urbanistes du Québec (ci-après « l'Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2021 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations supplémentaires

Les informations supplémentaires contenues dans l'annexe ne font pas partie intégrante des états financiers. Nous n'avons pas procédé à l'audit ou à l'examen de ces informations supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion d'audit ou conclusion de mission d'examen, ni aucune autre forme d'assurance à l'égard de ces informations.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Brossard
Le 13 juillet 2021

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A116823

Ordre des urbanistes du Québec

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	644 460	613 431
Cotisations des stagiaires	108 002	97 518
Formation continue	119 940	161 113
Vente de biens et de services	121 733	136 726
Aide gouvernementale	140 220	
Intérêts	5 723	12 582
Adhésions	2 500	198
	<u>1 142 578</u>	<u>1 021 568</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	476 711	421 730
Transport et communications	48 911	87 184
Services professionnels	275 083	107 796
Fournitures, impression et location de salles	30 610	140 317
Charges locatives et frais y afférents (note 9)	76 454	81 572
Frais de représentation et de promotion	4 180	26 939
Cotisations et contributions à des organismes	14 426	11 704
Créances douteuses recouvrées	(19 980)	(7 265)
Frais financiers	12 766	18 885
Amortissements des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	17 360	26 772
	<u>936 521</u>	<u>915 634</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>206 057</u>	<u>105 934</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et les notes 3 et 13 fournissent d'autres informations sur les résultats.

Ordre des urbanistes du Québec

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	2021			2020
	Investi en immobilisations	Affecté aux projets spéciaux (note 10)	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	15 401	164 000	467 680	647 081
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(11 009)		217 066	206 057
Acquisition d'immobilisations	1 284		(1 284)	
Autres affectations d'origine interne (note 10)		(42 000)	42 000	
Solde à la fin	5 676	122 000	725 462	853 138

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	206 057	105 934
Éléments hors caisse		
Amortissements des immobilisations corporelles et de l'actif incorporel	17 360	26 772
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9)	(6 351)	(6 351)
Loyer à payer	620	621
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 4)	79 922	66 999
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	297 608	193 975
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 284)	
Augmentation nette de l'encaisse	296 324	193 975
Encaisse au début	1 231 037	1 037 062
Encaisse à la fin	1 527 361	1 231 037

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Ordre des urbanistes du Québec

Situation financière

au 31 mars 2021

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	1 527 361	1 231 037
Comptes clients (note 5)	22 332	20 306
Frais payés d'avance	1 040	2 432
	<u>1 550 733</u>	<u>1 253 775</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	37 431	50 467
Actif incorporel (note 7)		3 040
Dépôt de garantie, sans intérêt, encaissable en mars 2026	11 291	11 291
	<u>1 599 455</u>	<u>1 318 573</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 8)	139 443	126 177
Cotisations perçues par anticipation	527 837	470 861
Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec	37 893	27 579
	<u>705 173</u>	<u>624 617</u>
Long terme		
Avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9)	31 755	38 106
Loyer à payer	9 389	8 769
	<u>746 317</u>	<u>671 492</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	5 676	15 401
Affecté aux projets spéciaux (note 10)	122 000	164 000
Non grevé d'affectations	725 462	467 680
	<u>853 138</u>	<u>647 081</u>
	<u>1 599 455</u>	<u>1 318 573</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur



Administrateur

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORDRE

L'Ordre, constitué en vertu de l'article 24 du Code des professions (RLRQ, C-26), a comme objectifs principaux d'assurer la protection du public dans l'exercice de la profession par ses membres ainsi que de faire la promotion de la pratique saine et de l'importance de l'urbanisme au Québec. Il est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'Ordre sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'Ordre pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Ordre sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'Ordre détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Constatation des produits

Cotisations annuelles

Les cotisations annuelles sont reportées et constatées selon la méthode linéaire sur la durée de la cotisation lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues par anticipation au passif de l'état de la situation financière.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'Ordre a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Puisque l'aide gouvernementale découlant de la Subvention salariale d'urgence du Canada peut être examinée par les administrations fiscales, que des clarifications d'application rétroactive ont été apportées à la suite de l'annonce du programme et que certaines règles peuvent être interprétées différemment par les administrations fiscales, il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés aux résultats en fonction du temps écoulé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Vente de biens et de services, formation continue et adhésions

Les produits provenant des adhésions ainsi que ceux provenant de la vente de biens et de services et de la formation continue, soit les produits des opérations, sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été fournis;
- Le montant est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel acquis sont comptabilisés au coût. Lorsque l'Ordre reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, le coût de ceux-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles ou des actifs incorporels, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Amortissements

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	3 ans
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	Durée initiale du bail de
	10 ans
Site Internet	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou qu'un actif incorporel a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Contribution de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec	12 286	10 655
Amortissement de l'avantage incitatif relatif à un contrat de location-exploitation (note 9)	6 351	6 351

4 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
Comptes clients	(2 026)	53 266
Frais payés d'avance	1 395	(1 116)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	13 263	(26 506)
Cotisations perçues par anticipation	56 976	12 297
Cotisations à remettre à l'Office des professions du Québec	10 314	29 058
	<u>79 922</u>	<u>66 999</u>

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

5 - COMPTES CLIENTS

Les comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation de 925 \$ (25 438 \$ au 31 mars 2020). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est de 4 533 \$ pour l'exercice (31 500 \$ en 2020), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les comptes clients est de 24 513 \$ (7 265 \$ en 2020).

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2021		2020
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Équipement informatique	96 454	95 312	1 142
Mobilier et équipement	115 385	115 385	36 289
Améliorations locatives	73 017	36 728	37 431
	284 856	247 425	37 431
			50 467

L'amortissement est de 14 320 \$ pour l'exercice (15 750 \$ en 2020).

7 - ACTIF INCORPOREL

	2021	2020
	\$	\$
Site Internet		3 040

L'amortissement est de 3 040 \$ pour l'exercice (11 022 \$ en 2020).

8 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2021	2020
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	21 941	32 930
Salaires et charges à payer	17 418	29 909
Taxes à la consommation à payer	100 084	63 338
	139 443	126 177

Les sommes à remettre à l'État totalisent 103 067 \$ au 31 mars 2021 (72 370 \$ au 31 mars 2020).

9 - AVANTAGE INCITATIF RELATIF À UN CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

L'Ordre a signé un contrat de location de locaux pour lequel il a reçu un montant de 63 510 \$ au 31 mars 2017 à titre d'avantage incitatif pour des améliorations locatives. Au 31 mars 2021, un montant de 6 351 \$ (6 351 \$ au 31 mars 2020) a été porté en réduction du solde à titre d'amortissement. Le solde non amorti est donc de 31 755 \$ au 31 mars 2021 (38 106 \$ au 31 mars 2020). Cet avantage incitatif sera imputé aux résultats à titre de réduction des charges locatives sur la durée du contrat de location-exploitation, soit 10 ans.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

10 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS SPÉCIAUX

				2021
	Solde au début	Fonds utilisés en 2021	Virement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Planification stratégique et gestion de risques	64 000	70 679	16 679	10 000
Informatique	100 000	16 639	13 639	97 000
Actualisation réglementaire			15 000	15 000
	<u>164 000</u>	<u>87 318</u>	<u>45 318</u>	<u>122 000</u>
				2020
	Solde au début	Fonds utilisés en 2020	Virement	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$
Projets en cours				
Communication	30 000		(30 000)	
Planification stratégique et gestion de risques			64 000	64 000
Informatique	30 000		70 000	100 000
Contrôle de la pratique	20 000		(20 000)	
Projets spéciaux	60 132		(60 132)	
	<u>140 132</u>	<u>-</u>	<u>23 868</u>	<u>164 000</u>

11 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'Ordre a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Ordre.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'Ordre est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

12 - ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé, d'après des contrats de location échéant jusqu'en mars 2026, à verser une somme de 427 358 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 85 891 \$ en 2022, à 86 699 \$ en 2023, à 84 926 \$ en 2024, à 87 022 \$ en 2025 et à 82 819 \$ en 2026. Le contrat de location pour des locaux comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

Ordre des urbanistes du Québec

Notes complémentaires

au 31 mars 2021

12 - ENGAGEMENTS (suite)

Le contrat de location pour des locaux comporte un droit de résiliation à partir du 31 mars 2021. Dans le cas où ce droit serait exercé, une compensation, équivalant à quatre mois de loyer plus la valeur comptable nette des améliorations locatives prises en charge par le bailleur et amorties au taux annuel de 8 %, serait payable au bailleur. Le coût estimé de ces améliorations locatives est de 33 704 \$ au 31 mars 2021 (40 616 \$ au 31 mars 2020).

13 - AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LES RÉSULTATS

La rémunération de la direction générale a été de 98 104 \$ pour l'exercice (83 603 \$ en 2020). De plus, aucune contrepartie monétaire n'a été versée au président du conseil d'administration et aux administrateurs.

Ordre des urbanistes du Québec

Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(non audité)

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
	\$	\$
DÉTAIL DES CHARGES PAR PROJET		
Activités et services aux membres	43 880	31 578
Admission	49 671	48 883
Conseil de discipline		1 317
Inspection professionnelle	20 459	9 564
Normes et soutien à la profession	21 219	23 387
Syndic et déontologie	38 424	25 102
Comité de révision des plaintes	2 264	3 799
Gestion administrative	300 227	359 561
Gouvernance	171 577	107 490
Communication et rôle sociétal	123 646	138 606
Partenariats et associations étudiantes	3 640	10 859
Formation continue et colloques	161 514	155 488
	<u>936 521</u>	<u>915 634</u>

Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à celle-ci. Les salaires sont attribués aux projets en fonction d'une clé de répartition selon le temps de travail consacré par le personnel de l'Ordre.





Planification stratégique



Planification stratégique 2021-2024

MISSION

Assurer la protection du public et la qualité de l'exercice de la profession d'urbaniste.

VISION

Référence incontournable, l'OUQ rallie les professionnels de l'urbanisme autour de l'excellence de la pratique au service de la qualité des milieux de vie, des grands enjeux du territoire et du développement durable.

VALEURS



Intégrité

L'Ordre :

- est une organisation fiable, dont les décisions sont justes, équitables et crédibles;
- respecte ses engagements. Il est imputable de ses décisions;
- offre un service courtis et respectueux et une expérience personnalisée aux demandes provenant du public et des membres.

Valeurs sous-jacentes :
éthique, loyauté, respect.



Excellence

L'Ordre :

- fait preuve de professionnalisme et poursuit de hauts critères de qualité dans sa réponse aux besoins et aux attentes du public et des membres;
- veille au développement de la compétence de ses membres afin d'offrir de meilleurs services au public;
- aspire à être exemplaire dans le milieu professionnel.

Valeurs sous-jacentes :
rigueur, crédibilité, professionnalisme.



Bienveillance

L'Ordre :

- accompagne et soutient ses membres dans le respect du public et le développement de la qualité des milieux de vie des citoyens;
- fait preuve de confiance en son équipe et lui procure un milieu de travail sain et sécuritaire dans le plus grand respect des personnes.

Valeurs sous-jacentes :
justice, équité, empathie.



Collaboration

L'Ordre :

- mobilise les forces vives du milieu afin que la réussite résulte d'un effort collectif inclusif dans le respect de la diversité.

Valeurs sous-jacentes :
inclusion, travail en équipe, ouverture, concertation.



Proactivité

L'Ordre :

- est connecté sur son environnement en mouvance et la réalité des membres;
- est agile, pertinent et à l'affût des tendances;
- prend l'initiative, s'adapte, innove;
- interpelle d'autres professions pour la défense d'idées et d'actions liées à sa mission et à sa vision.

Valeurs sous-jacentes :
agilité, adaptabilité.



Transparence

L'Ordre :

- est à l'écoute et s'engage dans un dialogue avec ses parties prenantes;
- partage une information complète et claire.

Valeurs sous-jacentes :
ouverture, respect, confiance.



Ordre
des Urbanistes
du Québec

ENJEUX

01.

Mission
et offre de
services

ORIENTATIONS

— Valoriser la mission de protection du public

- Intégrer la mise en valeur de la profession d'urbaniste et de la mission de l'Ordre à la stratégie de communication
- Réaliser, diffuser et respecter une déclaration de services au public et aux membres
- Expliquer le rôle de l'Ordre et de son système d'encadrement professionnel au grand public
- Développer des outils destinés à la population pour lui permettre de comprendre les meilleures pratiques et les critères d'évaluation des interventions en urbanisme
- Œuvrer à l'adoption d'une Politique nationale d'aménagement du territoire

— Réévaluer l'offre de services visant à développer les meilleures pratiques professionnelles

- Élaborer un programme de formation tenant compte des besoins des membres et des candidats au titre, des spécificités régionales, de la diversité des pratiques, des nouvelles tendances et des préoccupations environnementales
- Optimiser le processus d'inspection professionnelle et proposer des outils permettant de mieux accompagner l'urbaniste dans le développement de ses compétences eu égard à sa pratique

— Statuer sur le dossier des actes réservés

- Faire une analyse complète du dossier des actes réservés
- Préciser la stratégie à adopter pour faire cheminer la possibilité d'obtenir des actes réservés

— Renforcer la stratégie de communication de l'Ordre

- Se positionner stratégiquement dans l'espace public sur les enjeux touchant la profession et la protection du public
- Exercer une vigie sur les tendances susceptibles d'influencer la profession et la protection du public dans le système professionnel et en partager les résultats dans une perspective de développement des compétences
- Développer des partenariats afin de promouvoir auprès des différents acteurs du développement du territoire le rôle de l'urbaniste et la valeur du titre réservé
- Actualiser la prise en compte des réalités régionales

— Assurer une relève en quantité et en qualité suffisantes pour la profession

- Accompagner la relève ainsi que les candidats au titre d'urbaniste dans leur développement professionnel, et tout au long du processus d'admission
- Entretenir un dialogue constant et continu avec les universités afin d'assurer l'adéquation entre la formation initiale et les besoins liés à l'exercice de la profession

02.

Mise en valeur
de la profession
et
reconnaissance
de l'Ordre



Ordre
des Urbanistes
du Québec

ENJEUX

03.

Communication, mobilisation et partage d'expertise des membres

ORIENTATIONS

- Consolider la stratégie de communication spécifique aux membres
- Accentuer le leadership de l'Ordre au sein du système professionnel et des milieux de l'aménagement du territoire

AXES

- Optimiser les communications destinées aux membres (fréquence, qualité)
- Améliorer le système de gestion des membres permettant de leur offrir un meilleur service
- Faire appel à l'expertise des membres pour documenter les prises de position publiques de l'Ordre
- Mettre en valeur les outils existants de partage des bonnes pratiques
- Développer et améliorer les partenariats avec les joueurs clés œuvrant dans l'aménagement du territoire et avec les autres ordres
- Assumer le leadership de l'Ordre par une participation proactive sur les tables et les comités intersectoriels pertinents au développement de la pratique urbanistique
- Identifier les mécanismes permettant d'impliquer les membres des régions, de la relève et les retraités ainsi que tous les membres intéressés dans les activités bénévoles de l'Ordre
- Favoriser les occasions de réseautage entre les membres dans une perspective intergénérationnelle
- Reconnaître et mettre en valeur les expertises des membres afin de favoriser le partage des connaissances et des compétences

04.

Gouvernance

- Actualiser la gouvernance de l'Ordre dans un souci de respect des meilleures pratiques et du cadre légal

- Préciser le partage des rôles et des responsabilités entre les administrateurs et la permanence
- Identifier et mettre en place les comités en soutien au conseil d'administration
- Finaliser la mise en œuvre des changements respectant les obligations de la Loi 11

- Harmoniser le fonctionnement des comités quant à leur mandat, composition, processus de nomination et de reddition de comptes
- Identifier les besoins des comités pour la réalisation de leur mandat
- Clarifier le partage des rôles et des responsabilités entre les membres des comités et la permanence



ENJEUX

05.

Effacité organisationnelle

ORIENTATIONS

- S'assurer de l'adéquation entre les attentes du conseil d'administration, les orientations et la capacité de la permanence
- Favoriser l'attractivité, la rétention du personnel et le développement des compétences
- Augmenter et diversifier les sources de revenus

AXES

- Réaliser un plan d'action en adéquation avec le plan stratégique
- Actualiser la structure organisationnelle en tenant compte des priorités du plan stratégique et du travail réalisé par les comités
- Optimiser la charge de travail et l'utilisation des ressources
- Valider la structure salariale en fonction de la réalité du marché et des capacités de l'organisation
- Actualiser et moderniser la documentation liée aux ressources humaines et aux conditions de travail
- Instaurer un programme de développement des compétences
- Identifier et mettre en place les éléments favorisant le bien-être du personnel
- Identifier les sources de revenus complémentaires (publics et privés) à développer
- Mettre en place un plan de travail pour le développement des revenus



Coordination

Dominique Racicot

Graphisme

kokonutdesign.com

Révision

Sylvie Lallier

Photos

Couverture: The Bialos, Alice Triquet, Metrolist Service

Page 2: Ali Kazal

Page 5: Anete Lusina, Nou Niuk, Red Zeppelin

Page 6: Matthias Mullie

Page 7: Joel Barwick

Page 8: Nik, Ali Kazal

Page 10: Enrique Hoyos

Page 12: Dominique Racicot, Sergio Sala

Page 16: People

Page 17: Caleb Oquendo

Page 20: Maxime Caron, No_One_Care

Page 21: Ben White

Page 24: Etienne Delorieux

Page 26: Alex Guillaume

Page 28: Anthony Fomin, Dominique Racicot

Page 39: Tom Austin, Zakaria Faizi, Wes Hicks

Page 40: Véronique Trudel, Michael Descharles

Page 46: Dominique Racicot, Chris TDL

Page 47: Glenn Carstens Peters

Page 52: Tatiana Syrikova

Page 54: Manny Fortin

Page 60: Ali Kazal

Page 80: Frederik Wallace, DM Kraft

Page 87: Benoit Debaix, Sylvain Cleymans, Aris

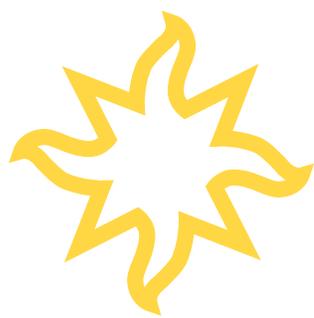
Dépôt légal - 4^e trimestre 2021

**Bibliothèque et Archives nationale
du Québec et du Canada**

ISSN 1482-6399 (imprimé)

ISSN 2564-1751 (en ligne)





**Ordre des
Urbanistes du
Québec**

